

PROCÈS-VERBAL   
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION   
DE L'UNIVERSITÉ

**SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018**

**PV N°405**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2018

Le Conseil d’Administration de l’Université s’est réuni au siège de la Présidence de l’Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l’Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1er Vice-président, Vice-président du Conseil d’Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L’OUVERTURE DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

ADOU Caroline Etu. T UFR Sciences et Techniques

BARON Marie-Hélène BIATSS Bibliothèque Universitaire

BERNAULT Carine A UFR Droit et Sciences Politiques

BOUSQUET Emmanuelle B Faculté de Langues et Cultures Etrangères

BROCHARD Cyrille BIATSS UFR Sciences et Techniques

BRUNAT Stéphane BIATSS SUMPPS

CARBONI Pierre A Faculté des Langues et Cultures Etrangères

CHENE Emmanuel B IAE Nantes - Institut d’Economie et de Management

CHOQUET Carl Etu. T UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques

DRONNEAU Céline BIATSS Pôle LLSHS

FLEURY-BAHI Ghozlane A UFR Psychologie

GRASSET Olivier A UFR Sciences et Techniques

GUEVEL Arnaud A UFR STAPS

HAROUET BRANCHEREAU Sidonie Etu. S UFR Sciences et Techniques

JOLLIET Pascale A UFR Médecine et Techniques médicales

LABOUX Olivier A Président de l’Université de Nantes

LE LIDEC Annabel Pers. Ext. INSERM

LUPI Cyril B UFR Sciences et Techniques

MENUET Philippe BIATSS UFR Droit et Sciences Politiques

MORERE Julie B Service Universitaire des Langues

OBLE Diane Pers. Ext. CGT Pays de Loire

POUPLIN Mélaine Etu. S UFR Médecine et Techniques médicales

POUZAINT Yves B IUT de Nantes

SAMI Taklit B UFR Sciences et Techniques

TONNERRE Clotilde BIATSS Cellule d’aide au pilotage

AVAIENT DONNE PROCURATION : 8 MEMBRES

AFFILE Bertrand Pers. Ext. Nantes Métropole

ARTEAUD Nolwenn Etu. T UFR Histoire, Histoire de l’Art et Archéologie

HOUEL Stéphanie Pers. Ext. Région des Pays de Loire

JAOUEN Pascal A Polytech Nantes

LESTIEN Françoise Pers. Ext. CARENE

OLERON Philippe Pers. Ext. SIGMA Informatique

TOSTIVINT Xavier Pers. Ext. BEELINK SARL

TRICHET Valérie B UFR Médecine et Techniques médicales

ETAIENT ABSENT A L’OUVERTURE : 1 MEMBRE

GADOLLET Luc Etu. T UFR Droit et Sciences Politiques

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| MEMBRES EN EXERCICE | PRESENTS A L’OUVERTURE | PROCURATIONS | EXCUSES | ARRIVES EN COURS |
| 34 | 25 | 8 | 1 | 0 |

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires

financières

BENKHORIS Fouad Directeur de Polytech par intérim

BEZAULT Valérie Cellule d’Appui aux Affaires Institutionnelles

BIAIS Thierry Directeur Général des Services

BRANCHEREAU Hervé Directeur des Affaires financières

CASSEREAU Stéphane Directeur général de l’IRT Jules Verne

DURAND Christelle Rectorat de Nantes

EUDELINE Vincent Responsable de la Cellule d’Appui aux Affaires Institutionnelles

GASTINEAU Jérôme Directeur de Cabinet adjoint

GAUTHIER Chantal Doyen de l’UFR Sciences et Techniques

LE FICHANT Françoise Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social

SCHLAEPPI Laurianne Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement –

ressources matérielles

TEXIER Stéphanie Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles –

Ressources humaines – Environnement au travail

THURIEZ Olivier Agent Comptable

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d’Administration des 19 juin 2018 et 29 juin 2018
2. Informations générales
3. Présentation de l’IRT Jules Verne

***RESSOURCES HUMAINES***

1. Approbation de la révision des effectifs enseignants-chercheurs et enseignants au titre de l’année 2019 (après avis du CTE, examen par la CPCA, avis du CAC)
2. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l’année universitaire 2018-2019 (après avis du CTE et examen par la CPCA)
3. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l’année universitaire 2018-2019 – actualisation (après avis du CTE)
4. Approbation de la cotation des postes ouvrant droit au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise, de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) - actualisation (après avis du CTE)
5. Présentation du bilan du recrutement des enseignants-chercheurs et enseignants au titre de l’année 2018

***AFFAIRES INSTITUTIONNELLES***

1. Approbation de la création du service commun interuniversitaire UNISCIEL et de la modification des statuts de l’Université de Nantes
2. Désignation d’une personnalité extérieure au Conseil d'Administration après appel public à candidatures

***FORMATION ET VIE ETUDIANTE***

1. Approbation du dossier de demande de subvention FSE Réussir à l’Université
2. Approbation du dossier de demande d’accréditation du diplôme d'Etat infirmier pratique avancée (après avis de la CFVU)
3. Approbation des modalités d'exonération des droits de scolarité

***RECHERCHE***

1. Approbation de l’adhésion de l’Université de Nantes aux Groupements d’Intérêts Scientifiques « études touristiques » et « innovation interdisciplinarité formation » et des conventions de création (après avis de la CR)

***AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES***

1. Approbation relative au maintien du traitement des personnels décédés en cours de mois
2. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
3. Rendu-compte d’admissions en non-valeur
4. Questions diverses

**LE PRESIDENT** ouvre la séance à 8h00. Il souhaite la bienvenue au nouvel agent comptable, **Monsieur Olivier THURIEZ**.

Concernant la Nouvelle Université à Nantes, **LE PRESIDENT** souhaite évoquer la contractualisation, le schéma global et faire un point avec la Vice-Présidente à la Réforme sur le travail réalisé au sein de l’Etablissement.

La signature par le 1er Ministre, la Ministre de l’enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation, le Président Général de l’ANR et **LE PRESIDENT** de la convention attributive d’aide pour l’I-site a eu lieu le 30 juin. Elle est arrivée au mois d’août. **LE PRESIDENT** fait part de sa satisfaction d’avoir cette contribution. Cette convention attributive sera évaluée par le jury en février 2021, à la fin de la phase probatoire.

Le schéma général de l’Université cible tel qu’il se présente aujourd’hui est le suivant :

* 4 pôles : Humanités, Santé, Société, Sciences et Technologie.
* Dans le pôle Sciences et Technologie, il y a l’Ecole Centrale qui garde sa personnalité morale.
* L’EPSE est composante de cette construction. Au regard des évolutions législatives à venir, il est préférable de garder l’ESPE avec un statut de composante.
* les associés : CHU, IRT Jules Verne, Ecole du Design.
* les partenaires de l’Initiative : IMT Atlantique, ONIRIS, Institut de Cancérologie de l’Ouest, organismes de recherche (INSERM, CNRS, l’IFSTAR et l’INRA).
* les fondateurs de cette Université cible sont l’Université de Nantes, l’Ecole Centrale, le CHU et l’INSERM.

C’est la seule situation en France où un organisme de recherche, en l’occurrence l’INSERM, et un CHU sont fondateurs d’une Université. Cette Université va avoir plusieurs fondateurs de manière à partager intelligemment une stratégie commune de site.

**Mme BERNAULT** indique que le projet Nouvelle Université à Nantes suppose un emboitement d’EPSCP, ce qui est rendu désormais possible par la loi du 10 août 2018 pour un Etat au service d’une société de confiance. C’est l’article 52 qui autorise le gouvernement à intervenir par voie d’ordonnance pour permettre l’organisation du fonctionnement de ces établissements créés à titre expérimental intégrant un EPSCP à l’intérieur. C’est cette ordonnance qui de manière plus précise va déterminer les modalités de fonctionnement, l’ampleur des possibilités de dérogation au code de l’éducation. Cette ordonnance devrait entrer en vigueur au mois de décembre. A la fin de cette année, on aura connaissance de l’intégralité du cadre dans lequel pourra être créée la Nouvelle Université à Nantes. L’objectif est de la créer au début de l’année 2020.

La loi pose le principe que cette expérimentation peut être réalisée pour une durée de 10 ans maximum mais ça peut être moins. L’hypothèse sur laquelle l’Etablissement travaille est inférieure à cette durée de 10 ans. A l’issue de cette expérimentation, une évaluation est réalisée par le HCERS sur la base de critères qui auront été déterminés en amont par un accord entre l’Etat et les établissements concernés. Les critères ne seront donc pas exactement les mêmes pour chaque établissement.

Un travail va devoir être mené sur les projets stratégiques de l’Etablissement, sur la base du travail qui a été mené dans les pôles l’année dernière. Chaque pôle a élaboré son projet stratégique en matière de formation, de recherche, de qualité de vie universitaire. Sur cette base-là, il s’agit de construire avec les fondateurs les projets stratégiques de la Nouvelle Université dans les différents domaines d’intervention de l’Etablissement.

Par ailleurs, il y a le chantier gouvernance qui a déjà été enclenché l’année dernière. Au cours de toute cette année, la répartition des compétences, les instances ainsi que le fonctionnement institutionnel des pôles ont été précisés. Concernant ce dernier point, l’idée est de poser un cadre général de fonctionnement de pôle, commun à tous les pôles pour garantir le bon fonctionnement de l’Etablissement et qu’ensuite, dans ce cadre, chaque pôle puisse déterminer son propre fonctionnement institutionnel en fonction de ses spécificités. Tous les pôles sont différents. Ce travail a vocation à être mené dans les pôles, sans doute à partir de novembre ou de décembre. L’objectif est le vote des statuts à la fin de l’année universitaire, en juin 2019.

Un travail va être mené sur l’identité de cette Nouvelle Université. NUN est un nom provisoire. Il va falloir donner un nom définitif. A l’occasion d’une prochaine réunion, un point plus précis sur ce chantier de l’identité de la Nouvelle Université sera fait.

Les 4 fondateurs de l’Etablissement travaillent sur ces sujets pour avancer dans la perspective de la création de la Nouvelle Université en janvier 2020.

Concernant les travaux qui sont actuellement en cours au sein du groupe de travail gouvernance, la charge est assez lourde. Depuis le 11 septembre, il y a une réunion par semaine. Le travail sur la répartition des compétences a été enclenché. Les différents sujets ont été découpés : contractualisation, pilotage et ressources humaines, formation, recherche, international, qualité de vie universitaire. A chaque fois, la méthode est la même. Un tableau qui identifie sur tous ces champs les missions principales de l’Etablissement a été proposé au groupe de travail. Le groupe de travail a positionné sur chaque mission le rôle de l’Etablissement, le rôle du Pôle, le rôle de la Composante, le rôle de l’unité de recherche. C’est un travail sur la cible, c’est-à-dire sur l’objectif à atteindre sachant que tous les pôles n’atteindront pas forcément cet objectif de la même façon et dans la même temporalité. Le travail se fait en petits groupes pour permettre à chacun de s’exprimer. Deux réunions au mois de novembre vont permettre de partager une synthèse de l’ensemble de ces travaux, c’est-à-dire avec la vision globale et transversale sur l’ensemble des sujets. Il s’agira également à l’occasion de ces réunions de revenir sur la gouvernance des pôles pour poser le cadre commun et permettre ensuite d’enclencher dans chaque pôle le travail sur le fonctionnement institutionnel.

**LE PRESIDENT** indique que la convention d’association avec l’Ecole Centrale votée par le Conseil d’Administration a été signée officiellement le 28 septembre. Elle passera devant le CNESER le 16 octobre.

**Mme SAMI** a entendu que le travail se fait avec les membres fondateurs. Il y a dans le groupe gouvernance un grand nombre de personnels de l’Université de Nantes et de la direction de l’Université de Nantes qui sont présents, qui discutent et qui débattent. Elle trouve très étonnant pour ne pas dire inquiétant qu’un membre fondateur qui va avoir un rôle important, en particulier dans le pôle Sciences et Technologie, l’Ecole centrale, ne semble pas s’intéresser à ce groupe de travail. D’après ce qu’elle a compris, il n’y a qu’une seule personne qui représente l’Ecole Centrale. Travailler sur les stratégies, sur le pilotage et la gouvernance de la Nouvelle Université à Nantes avec une espèce de désintérêt d’un des membres fondateurs lui semble inquiétant et la questionne.

**LE PRESIDENT** répond que dans les faits, c’est tout à fait le contraire. Si c’était le cas inverse, il entendrait la même inquiétude et on lui demanderait : « quel est le pouvoir de cette Ecole en tant que fondateur pour préjuger de l’Université cible ? » Il y a engagement des fondateurs à la même échelle sur l’ensemble de l’Etablissement. Il est nécessaire de corriger ce ressenti parce que ce ne sont pas les faits.

**Mme BARON** se fait l’écho de l’inquiétude de beaucoup de collègues suite à la lecture de l’article de Médiacités sur le fonctionnement de Centrale Nantes qui vient de paraître. Contrairement à ce qui a été dit, manifestement leurs problèmes budgétaires ne seraient pas dus aux prélèvements sur les fonds de roulement mais à une gestion pas très cohérente avec des dépenses somptuaires, des primes inconvenantes. On parle aussi d’une gestion RH très dure. Il y a une alarme de la médecine du travail, un turnover très important dont le Directeur l’Ecole centrale se flatterait. Elle ne croit pas que le turnover dans une organisation soit un indice de la bonne santé RH. En même temps, **M. POITOU** aurait dit que l’Ecole absorbe l’Université. C’est un article qui n’a pas été contredit par l’Ecole Centrale. Il n’y a pas de réponse du Directeur de l’Ecole centrale.

**LE PRESIDENT** répond qu’à la lecture de l’article, on peut se poser certaines questions. Cela a permis d’échanger avec l’Ecole Centrale. Il propose d’inviter le Directeur de l’Ecole Centrale à un Conseil d’Administration et dans le futur de l’inviter aux différents conseils de manière à lever certaines ambiguïtés exposées aussi par la presse, telles que l’on peut les avoir aussi pour l’Etablissement sur certains sujets, de la même manière avec des confrontations pas sur le fond, sur le principe d’échanges entre les articles de presse et puis la réaction d’un Etablissement. Ce sera bien de pouvoir échanger, d’apprendre à se connaître mieux et d’expliquer les choses. Il y a un certain nombre de choses dans l’article qui correspondait à une vacance du directeur en question, il faut repréciser les choses.

**M. GUEVEL** souligne que l’on peut se dire aussi que de fait ça fera du bien à l’Ecole Centrale de rejoindre un établissement et d’être ainsi intégrée dans une structure plus large. Il faut éviter, c’est le cas dans ces groupes de travail, de se focaliser sur ce pôle. Il est certes important mais il n’est pas unique. Il y en a trois autres. C’est de l’ensemble dont il s’agit. Cette dynamique de travail a repris dès le 11 septembre. Le groupe est important. Les participants de ce groupe sont assidus malgré l’intensité des réunions. Les débats sont nourris par table. C’est très pragmatique et c’est ainsi que cela pouvait fonctionner, pas autrement. Ce groupe était déjà mobilisé avant l’été. Il était temps d’en arriver là, c’est-à-dire de rentrer dans le vif du sujet, de discuter véritablement des compétences déléguées, du rôle de chacun. C’est souvent un peu ténu de trouver comment ajuster le positionnement du pôle entre les laboratoires, les UFR et l’Etablissement. Pour autant, ils doivent et ils vont y arriver, d’autant qu’il y a la cible à 7, 8,10 ans et qu’il y a cette période expérimentale qui permet de se préparer progressivement et de cheminer vers cette cible. La majorité apporte le témoignage du bon fonctionnement de ce groupe de travail. La production d’une synthèse pourra éclairer le directoire composé des 4 fondateurs pour ensuite acter des principes structurants pour l’organisation polaire mais aussi l’organisation de l’Etablissement.

**M. LUPI** a fortement apprécié dans ces groupes de travail la présence des différentes personnes des services. Il y a une forte implication des services sur chacun des points qui apportent leur éclairage et qui sont un support extrêmement important pour les aider à voir où ils ont envie d’aller.

**M. POUZAINT** a participé une fois à ce groupe de travail en tant que suppléant de sa collègue **Mme SAMI**. Il est en aucun cas question pour lui de remettre en cause la bonne volonté, la vision de l’avenir. Ils se sont déjà exprimés à ce niveau-là. Il fait partie du SGEN-CFDT qui n’est pas un syndicat connu comme étant un syndicat révolutionnaire. Il y a 15 jours, ils ont reçu une prise de position de leur organisation disant que c’est la fin de la démocratie universitaire. La place des personnels dans l’ensemble des entités évolue, que ça soit dans les entreprises privées au travers des ordonnances sur la loi travail, ou que ça soit dans le mode de fonctionnement des universités. On ne peut pas leur reprocher d’avoir une analyse globale et d’analyser le mouvement de l’Université de Nantes dans un mouvement plus global d’évolution de la société. Les collègues dans certains regroupements ont fait la même constatation et ont poussé leurs responsables syndicaux nationaux à prendre cette position-là et à analyser les derniers textes du Ministère qui sont parus. Monsieur MACRON s’assoit sur les corps intermédiaires. Tout cela a une logique de fond. Pour eux, la mise en place de la Nouvelle Université à Nantes va se traduire par une couche supplémentaire en termes de gestion. Ils n’ont jamais dit qu’ils étaient contre les regroupements et le travail collaboratif. Le mode de fonctionnement qui a été choisi conduit à un certain nombre de choses qui sont pénalisantes dans un contexte où il y a une pression sur les personnels à la fois enseignants, enseignant-chercheurs et BIATSS.

**LE PRESIDENT** répond qu’il est également observateur de la société. Il entend les remarques. Ils en ont déjà discuté ensemble puisqu’ils ont des réunions sur le sujet. Sur cet aspect de démocratie, elle ne dépend que d’eux ici. Il pense qu’il y a deux éléments, il y a la démocratie représentative, c’est eux, et la démocratie participative, c’est ce qu’ils font, c’est la coconstruction. Il faut ne pas oublier les deux démocraties. Cette coconstruction, c’est la preuve de cette volonté de démocratie dans la construction et dans l’université cible une fois constituée. Il y tient absolument. Ils continueront à en discuter ensemble de manière à garantir ceci.

**Mme MORERE** pense justement que le millefeuille, c’est ce qu’ils essaient de ne pas faire. Dans la réunion du groupe de travail qui s’est tenue la veille de ce Conseil d’Administration, il n’y a aucun endroit où ils ont coché l’ensemble des cases (Etablissement, pôle, Composante, unité de recherche). Il y a vraiment cette volonté de ne pas rajouter une couche, bien au contraire de simplifier le fonctionnement.

**POINT 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DES 19 JUIN 2018 ET 29 JUIN 2018**

**Mme DRONNEAU** a remarqué des fautes de frappe qu’elle n’a pas eu le temps de faire remonter.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour le procès-verbal du Conseil d’Administration du 19 juin 2018, tel qu’annexé.**

**Le Conseil d’Administration approuve avec 32 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du Conseil d’Administration du 29 juin 2018, tel qu’annexé.**

**POINT 3. PRESENTATION DE L’IRT JULES VERNE**

**LE PRESIDENT** indique que c’est un point important. Depuis un certain nombre de Conseils d’Administration, pour répondre aux demandes, un point est fait sur des partenaires, sur l’environnement, l’écosystème, surtout lorsqu’il y a des projets de convergence, des liens particuliers. C’est le cas de l’IRT Jules VERNE. Compte tenu de l’importance du sujet, il est important de prendre le temps.

**M. CASSEREAU** remercie **LE PRESIDENT** pour cette invitation. Effectivement, il y a un partenariat fort entre l’Université et l’IRT.

L’IRT Jules Verne est un Institut de Recherche Technologique sur le manufacturing, sur la compétitivité des usines, donc la compétitivité industrielle. Ils font partie d’un réseau de 8 IRT lancés par le gouvernement dans le cadre du Programme Investissement d’Avenir.

Chaque IRT est sur un domaine technologique clé pour l’industrie française, donc en lien étroit avec une ou plusieurs filières industrielles majeures.

La finalité d’un IRT est vraiment de répondre aux besoins des industries et des filières industrielles. Il y a des entreprises qui travaillent ensemble au sein des filières. L’IRT est un lieu de rencontres entre les industriels et le monde académique. L’Université fait partie des membres fondateurs et est présente au Conseil d’Administration de l’IRT comme d’autres membres académiques, l’Ecole centrale, le CNRS ou l’Université Bretagne Loire. La mission de l’IRT, c’est vraiment d’accélérer le développement technologique et le transfert vers l’industrie. Leur fonds de commerce, c’est la recherche collaborative au bénéfice de filières industrielles avec un objectif de développement technologique et de transfert vers l’industrie. Leur cœur de métier, leur ambition, c’est vraiment d’améliorer la compétitivité de l’industrie France, d’ancrer les usines dans les territoires et de tirer aussi vers le haut les entreprises qui dévelopement des solutions pour l’industrie qui sont souvent des PMI/PME.

Le positionnement de l’IRT est principalement sur 4 grandes filières industrielles : l’aéronautique, l’automobile, la navale et les énergies marines avec un champ fortement centré sur les procédés et leur mise en réseau pour faire des lignes de production et des usines compétitives. Ils se sont astreints à avoir des filières représentatives des grandes filières industrielles, ce qui permet d’être en discussion avec les filières au niveau national et de servir de support au développement technologique de la filière dans son ensemble. Derrière ces grands comptes, il s’agit de tirer l’ensemble de la chaîne avec des entreprises de taille intermédiaire, des PMI/PME à haute intensité technologique ou non. Derrière, c’est l’ensemble de l’écosystème qu’il s’agit de tirer vers le haut.

Il y a également cette filière transverse qui est la filière de ceux qui développent des solutions pour l’usine du futur, ceux qui développent des machines spéciales, ceux qui développent des moules, ceux qui développent des robots. Ces acteurs-là sont essentiels. En France, ce secteur est très morcelé avec beaucoup de PMI/PME et est beaucoup plus faible que dans d’autres pays comme l’Allemagne. C’est un vrai enjeu que de faire monter ces PMI/PME au contact des grands groupes industriels avec lesquels ils travaillent.

A l’IRT, il y a une activité d’environ 25 millions d’euros, des personnels en propre (un peu plus de 100 personnes). Sur les projets de recherche, sont mobilisés les personnels de l’IRT, les personnels des partenaires industriels, les personnels des partenaires académiques. Environ 300 personnes travaillent au quotidien sur les projets de recherche. Est réalisé en propre environ 1/3 de l’activité qui est mené par l’IRT.

Les IRT ont démarré sur un deal qui est assez simple : un euro privé plus un euro public. Aujourd’hui, la transition est engagée vers un modèle de fonctionnement soutenable de l’IRT avec un cahier des charges qui est de revenir à un taux de financement des IRT moindre, avec un financement public structurel d’environ 1/3 de l’activité de l’IRT. L’enjeu dans la période 2020/2025, et ensuite jusqu’à 2030, c’est vraiment de diversifier les sources de financement et d’aller chercher notamment du financement sur les appels à projets compétitifs qui peuvent exister, les appels à projets européens, les appels à projets nationaux. C’est un enjeu de transition important avec le corolaire essentiel qui est que l’Etat s’engage dans une démarche de pérennisation du soutien des IRT sur la base d’1/3 de leur fonctionnement, au-delà de 2025.

Sur sa feuille de route technologique, l’IRT s’adresse au secteur des technologies de fabrication. C’est un secteur qui est extrêmement vaste. L’IRT est assez focalisé sur les procédés de mise en forme pour élaborer des pièces et des structures de grande dimension. C’est une de ses caractéristiques fortes. Il y a un axe fort sur tout ce qui est automatisation, robotisation des usines sachant que la caractéristique des secteurs à qui l’IRT s’adresse, c’est qu’il s’agit de productions plutôt de petit volume, de petite cadence, sur des produits relativement complexes qui font appel à des technologies assez différentes de celles que l’on trouve par exemple dans des secteurs comme l’automobile avec de la robotique de grande cadence.

Les IRT fonctionnent en réseau. La famille des 8 IRT est très soudée. A travers cette démarche, il y a des programmes nationaux inter IRT lancés sur des domaines d’enjeux nationaux. Il y a une feuille de route nationale avec répartition des compétences et des plateformes d’équipements qui sont développés sur l’ensemble du réseau.

Un des points importants dans l’IRT Jules Verne, c’est le travail sur l’hybridation entre les différentes filières. Le côté multi filières est très significatif. ¼ des projets implique plus d’une filière. Il y a une vraie fertilisation entre les filières sur les procédés de fabrication. Les PME sont évidemment au cœur de l’IRT, notamment les PME qui sont très intenses en termes de R et D. Elles vont travailler au contact avec les grands groupes. Il y a des PME qui sont dans une dynamique de développement extrêmement importante. C’est essentiel de pouvoir les accompagner dans leur développement, de les faire passer au stade ETI et de les accompagner pour faire émarger des grosses ETI en France. C’est un de sujets sur lequel en France, il y a malheureusement du retard par rapport à d’autres pays comme l’Allemagne ou l’Italie.

Il y a aussi des programmes qui visent plus largement les PME qui sont plutôt des primo innovantes dans les domaines de l’IRT. Les programmes sont montés avec le pôle de compétitivité EMC2. Ils visent à les évangéliser et à les faire monter en compétences sur des projets d’innovation dans un premier temps puis des projets de recherche. L’IRT s’intéresse à tirer l’ensemble de l’écosystème et pas simplement l’élite des PMI/PME, même si ce sont plutôt ces dernières qui sont impliquées dans les projets de recherche aux côtés des grands groupes.

Il y a beaucoup de réflexions sur la façon de travailler avec les académiques. Le cœur de leur activité, ce sont les projets de recherche industrielle, où ils vont aller chercher vraiment de l’expertise pointue chez les académiques pour faire sauter un certain nombre de verrous scientifiques ou technologiques, sur des projets qui sont très appliqués. Ils ont parfois du mal à trouver le bon calage sur la finalité des projets par rapport à ce que les académiques souhaitent faire ou le type de compétences qu’ils souhaitent apporter. Des programmes plus amont ont été bâtis et visent à prendre du recul par rapport à ces objectifs de court terme qui sont amenés par les industriels pour préparer les sujets d’avenir, réfléchir sur les sujets de rupture un peu émergents. Il y a le programme PERFORM qui est un programme organisé sous forme de grappes de thèses sur des thématiques définies par les industriels qui permet de réfléchir ensemble sur des sujets en avance de phase sur les préoccupations industrielles d’aujourd’hui. Pour eux, c’est extrêmement important. Il y a tout un travail qu’ils sont en train de faire sur comment gérer ensemble la chaîne des niveaux de maturité de la recherche avec des niveaux d’implication qui peuvent être différents au niveau des industriels, de l’IRT et des académiques.

Pour l’IRT, la phase post projet est importante puisque leur finalité, c’est vraiment d’accompagner le transfert et le déploiement dans les usines. Ils ont un travail assez important de post projet de recherche visant à accélérer la phase d’industrialisation et de déploiement dans les usines.

Ils ont une cellule de pré industrialisation. Ils ont sur les nouveaux projets toute une démarche de préparation à cette phase d’industrialisation dès la phase projet de recherche.

Pour mettre en place tout ça, ils ont des équipes et des plateformes. **M. CASSEREAU** présente quelques exemples de plateformes mises en place à l’IRT qui sont des plateformes à l’échelle industrielle, qui sont assez complémentaires de celles développées dans les laboratoires. Sur ce qui est développé en laboratoire, ils vont plutôt s’appuyer sur les académiques pour le faire. Lorsque l’on passe à l’échelle industrielle, l’IRT développe des plateformes spécifiques avec les industriels de l’IRT.

Le projet de l’IRT s’inscrit dans un projet global de territoire mais aussi un projet académique. Il rejoint le projet de l’I-site avec ses deux piliers, l’industrie du futur et la santé du futur. Au cœur de ce projet, il y a l’idée de matérialiser ces projets, de l’incarner dans des campus d’innovation majeurs où l’on va retrouver sur un même lieu l’industrie, la recherche et la formation. Pour eux, il y a depuis le début cette réflexion sur l’idée de créer un campus sur l’industrie du futur autour de l’aéroport actuel, réflexion élargie dans le cadre de la réflexion avec l’I-site sur cette idée de Campus santé, Campus industrie futur, avec une démarche assez similaire et qui vise à créer des lieux où les différents acteurs vont travailler ensemble. Le contact est absolument essentiel pour accélérer l’innovation. Ce sont clairement des vitrines essentielles pour rayonner au niveau national et international. Partout dans le monde, on voit ces écosystèmes se matérialiser dans des endroits qui sont un peu des endroits totems, des endroits phares où l’on va trouver une concentration forte d’acteurs. C’est bien le projet qu’ils portent sur l’industrie du futur et sur la santé du futur.

L’IRT a une stratégie de développement à l’international fortement centrée aujourd’hui sur l’Europe mais avec un pied sur l’Asie et sur l’Amérique du Nord dans une démarche de collaboration étroite avec le pôle mais aussi avec leurs partenaires académiques.

L’IRT est une famille assez large avec beaucoup d’entreprises qui aujourd’hui ne sont pas implantées dans la région, qui ont appris à travailler avec eux. L’ambition est de les ancrer dans le territoire, de les ancrer dans la relation avec l’ensemble de l’écosystème et d’en faire bénéficier l’ensemble de l’écosystème.

**Mme OBLE** fait partie des personnes qui demandaient une présentation de l’IRT. Elle est donc ravie.

SI elle comprend bien, l’intérêt de l’IRT Jules Verne, c’est de rapprocher le monde des entreprises avec le monde académique sur une thématique particulière, technologique, en vue d’augmenter ou de créer de l’innovation technologique, de valoriser la recherche et d’accompagner les PME. Elle demande quelle est l’articulation entre pôles de compétitivité, clusters, instituts Carnot, SATT qui font aussi de l’innovation et aussi de la valorisation de recherche.

L’IRT va chercher des financements européens, des contrats industriels R&D, des financements de l’Etat et des collectivités territoriales. On est bien sur l’idée que le public finance de la R&D privée. C’est un choix politique. Elle comprend les enjeux dans la mesure où il y a dans la région un faible développement de la R&D. et D.

Concernant l’innovation technologique, on est beaucoup sur les thématiques de la robotisation, de l’usine du futur. Elle demande ce qu’il en est en région de l’innovation sociale, de la place des SHS dans ces problématiques, s’il est prévu à un moment donné un pôle de compétitivité sur ces thèmes-là. L’usine du futur, c’est quels emplois demain, quel accompagnement des salariés ?

Sur les perspectives, il est noté 15 000 emplois, 1 500 chercheurs pour 2025-2030. Elle a été sur la rubrique recrutement du site. Elle a vu 9 offres mais on ne sait pas depuis quand elles sont diffusées, si elles sont toujours en cours. Cela l’intéresse d’autant plus qu’elle accompagne les docteurs en recherche d’emploi. Elle voudrait un peu plus de précisions sur les offres, sur la manière dont le site fonctionne en termes de recrutement.

**LE PRESIDENT** souligne que l’écosystème est un peu complexe en France, d’où leur souci de simplifier.

**M. CASSEREAU** répond que sur l’articulation des rôles des acteurs, il y a un travail à faire et un travail en cours.

Le pôle aide à faire émerger des projets de recherche, il ne fait pas de recherche.

L’IRT est un centre de recherche. Il intervient en aval pour prendre le relais, pour mettre en place et réaliser les programmes de recherche.

La SAT intervient aussi en aval des projets de recherches, dans un objectif de transfert et de valorisation, notamment de valorisation des recherches qui sont menées par les laboratoires académiques. C’est aussi complémentaire des pôles de compétitivité, de l’IRT.

Les instituts Carnot sont à l’articulation entre recherche et industrie. Il y a une vraie question d’articulation entre IRT et Institut Carnot. La spécificité de l’IRT, c’est qu’il va chercher les besoins des entreprises. C’est à partir des besoins qu’il construit les programmes de recherche. La démarche des Instituts Carnot est en général plutôt inverse. Ils sont plutôt dans une démarche de valorisation des plateformes, des compétences qui sont développées par les universités, les grandes écoles. La spécificité de l’IRT, c’est qu’ils ne vont pas développer des briques technologiques spécifiques, ils vont vraiment chercher les besoins. Pour pouvoir répondre à ces besoins, ils vont développer des activités de recherche en allant chercher des briques. Ils vont par exemple aller chercher les Instituts Carnot qui ont développé des briques technologiques pour répondre à un besoin qui est une solution complète pour un industriel qui peut être déployée dans son usine.

**M. CASSEREAU** pense qu’il y a une certaine complémentarité des acteurs. Par contre, il y a un travail en cours sur la clarification de la carte des rôles et sur l’intégration du fonctionnement des partenaires. Il y a un groupe de 4 constitué entre l’IRT, l’I-site, le pôle et la SATT pour renforcer le partenariat et clarifier le qui fait quoi vis-à-vis des tiers.

**LE PRESIDENT** souligne que c’est une démarche importante. Capacités n’a pas été citée mais c’est pareil. Chacun a son rôle. Si on fait très simple, les pôles et en l’occurrence le pôle EMC2 dont il est membre du Conseil d’administration et du bureau, travaillent sur l’accompagnement des entreprises. L’’IRT, ce sont les recherches collaboratives. La SATT, pour faire simple, c’est l’avocat de la maturation, de la propriété intellectuelle. Capacités, c’est le lien dans les deux sens entre les laboratoires et les entreprises. Pour l’IRT, le fait générateur, c’est le besoin de l’entreprise. Un certain nombre de couches d’objets a été mis en place sans cohérence d’ensemble. Le projet, c’est d’avoir un lien entre le pôle EMC2, qui est le berceau de l’IRT, l’I-site et la SAT de manière à avoir une vraie cohérence d’ensemble et travailler ensemble véritablement. En France, c’est le seul cas où il y a cette démarche.

**M. CASSEREAU** répond que l’innovation sociale est un sujet essentiel pour eux. Leur objectif, ce n’est pas simplement de faire des démonstrateurs de recherche, mais c’est d’industrialiser et de déployer dans les usines. Par conséquent, les aspects organisationnels et les aspects humains sont absolument centraux. On ne peut pas traiter l’aspect technologique sans traiter l’aspect organisationnel, l’aspect humain. Ils ne le développent pas en interne. Par contre, c’est justement un des sujets qu’ils vont aller chercher avec l’Université de Nantes ou avec d’autres partenaires pour qu’ils puissent apporter une solution ensemble qui permette de répondre à l’objectif final qui est de déployer l’innovation dans les usines ne prenant en compte les facteurs humains et organisationnels.

**LE PRESIDENT** ajoute que sur ce point, leur conception est très claire. L’innovation n’est pas que technologique. On ne le dit pas assez. C’est l’innovation sociale, éthologique, managériale. Dans le projet d’I-site sur l’industrie du futur, il a plusieurs pages de contributions des laboratoires qui sont des laboratoires de sociologie, de linguistique, de psychologie, de management, de droit, à l’industrie du futur.

**M. CASSEREAU** précise, concernant les emplois, que les chiffres évoqués sont des chiffres globaux. Ce ne sont pas les chiffres de l’IRT, ce sont les perspectives de développement de l’ensemble de l’écosystème. L’IRT est une brique de cet écosystème assez visible au niveau national mais ce n’est qu’une brique. L’IRT aujourd’hui, c’est 100 personnes. En 2025, ils seront environ 200 personnes. L’essentiel des recrutements est évidemment dans le monde de la recherche. Ils recrutent des ingénieurs de recherche, des doctorants. Les doctorants s’inscrivent dans le cadre du programme PLATEFORM. C’est un recrutement conjoint avec les partenaires académiques puisque les doctorants sont inscrits dans les laboratoires, dans les écoles doctorales. Il y a un recrutement conjoint entre le laboratoire et l’IRT. L’encadrement est assuré par le laboratoire académique.

Ils ont une réflexion aujourd’hui sur le devenir des doctorants de l’IRT. Un des objectifs qu’ils ont, c’est évidemment de favoriser le recrutement des doctorants par les entreprises. Ce n’est pas uniquement la finalité de la formation des doctorants. Les doctorants qui sont recrutés par l’IRT sont en contact avec les entreprises et ont donc pas mal de chance de pouvoir être recrutés par les entreprises. Il y a tout un parcours sur lequel il faut travailler ensemble pour favoriser ces contacts et faire en sorte qu’il y ait plus de docteurs qui soient recrutés par les entreprises en prenant en compte l’expérience que représente le doctorat par rapport à l’école d’ingénieurs.

**M. CHENE** est régulièrement invité sur un groupe de travail valorisation. C’est assez intéressant de croiser avec des industriels, avec la SATT notamment, au sein de l’IRT, sur les problématiques de valorisation. Il y a des axes importants sur le devenir des chercheurs et des docteurs qui travaillent dedans. Un des éléments à signaler, c’est justement dans le cadre de ces travaux pour les doctorants, ce sont des coûts CIFRE. Les contrats CIFRE sont organisés avec plusieurs entreprises, notamment des PME, pour les acculturer à cette démarche de convention CIFRE. Elles n’ont pas forcément les moyens financiers et peut-être de recherche d’avoir un doctorant. Il est intéressant de pouvoir mutualiser.

Sur le partage la propriété intellectuelle, c’est quelque chose qui est en discussion, qui peut concerner la SATT mais plus généralement également l’IRT.

Dans le cadre du rapprochement avec potentiellement avec un pôle plus académique autour de l’IRT, **M. CHENE** demande quels seraient concrètement les engagements pédagogiques de l’IRT et singulièrement vers les SHS.

**M. CASSEREAU** répond que, concernant les CIFRE pour les PME, c’est un des sujets qu’ils sont en train de regarder, notamment avec l’ANRT, pour voir s’ils peuvent mettre en place un dispositif permettant d’ouvrir les CIFRE plus aux PMI/PME, notamment plusieurs PMI/PME, pour répartir la charge. C’est un axe de réflexion avec l’ANRT.

Concernant la propriété intellectuelle, les choses sont en train de bouger au niveau national. Au départ, la doctrine qui avait été fixée par l’Etat était la suivante. Sur les projets de recherche menés par l’IRT, la propriété intellectuelle est prise par l’IRT et les industriels bénéficient de conditions d’accès privilégiées à cette propriété intellectuelle qui reste propriété de l’IRT. Cela posait un certain nombre de difficultés. Aujourd’hui, l’Etat est prêt à assouplir les règles du jeu et renvoie aux IRT la charge de faire des propositions d’assouplissement. C’est un des sujets de réflexion.

Sur la formation, il y a deux choses engagées.

Il y a l’ouverture de l’IRT aux étudiants. Ils sont en train d’organiser des visites de l’IRT par des groupes d’étudiants. En 2019, il y aura une grande opération montée avec l’Université de Nantes sur une journée où ils vont accueillir entre 100 et 150 étudiants de l’Université dans leurs installations. L’ouverture de l’IRT aux étudiants fait partie des choses qu’ils veulent développer.

Par ailleurs, **M. CASSEREAU** pousse ses salariés, ses chercheurs, à assurer des cours dans les établissements partenaires. C’est déjà le cas pour une partie mais c’est une politique qu’il veut développer de sorte qu’il puisse y avoir aussi un travail sur la question des formations, sur la manière dont les résultats de la recherche technologique peuvent irriguer les formations.

**M. POUZAINT** remercie **M. CASSERAU** pour cette présentation. L’IRT est un nouvel acteur qui est apparu dans le paysage et qui est évidemment important. Les derniers chiffres parus au niveau de l’emploi montrent qu’au niveau du taux de chômage, la région Pays-de-la-Loire a un taux de chômage inférieur au moins de 2 points par rapport aux taux national. Il y a encore évidemment trop de chômage. **M. POUZAINT** pense qu’il faut concevoir le rôle de l’IRT comme un outil au service du développement global du territoire. S’il y a pu avoir des incompréhensions au démarrage sur un certain nombre de points, il pense que l’IRT est un acteur important. C’est un des éléments de la boîte à outils du territoire pour pouvoir se projeter en avant. Il y a un point qui lui pose question. Il n’est pas en relation avec l’IRT, il est en relation avec la SATT. On voit qu’une des préoccupations des acteurs de la dynamisation de la recherche, de la valorisation, c’est la question de la pérennité financière. Dans la manière dont les relations se nouent entre tous les acteurs, on sent bien la question des finances à terme et du modèle économique. Ce modèle économique n’est pas encore pérennisé. Quand on voit les difficultés de l’Etat et le fait que l’IRT vise un tiers de financement de l’Etat, ce n’est pas acquis d’avance. Il y a des points qui sont très positifs, même s’il y a pu avoir des difficultés de démarrage. On voit bien qu’il y a des allers-retours, des apports mutuels en valeur ajoutée entre les différents acteurs. 1+1, ça ne fait pas 2, ça fait plus de 2. C’est ça la vraie valeur ajoutée. On voit cependant qu’il va falloir travailler dur pour pouvoir pérenniser le mode de fonctionnement dans le contexte actuel.

Concernant le point spécifique des contrats CIFRE, on ne peut que regretter que notre pays n’ait jamais réussi à décoller, notamment dans les sciences humaines et sociales par exemple. C’est dommage que tous les acteurs n’aient pas pu se retrousser les manches pour pouvoir trouver des solutions. Au niveau de l’Université, il y a clairement des difficultés pour financer les thèses dans le domaine des SHS. **M. POUZAINT** pense que ça devrait être un axe de travail fort, parce qu’il y a peut-être des leviers pour financer des thèses dans le domaine des SHS.

**M. CASSEREAU** partage les trois points. On a la chance d’être dans une région extrêmement dynamique. L’IRT est une chance de plus, un élément de la boîte à outils. Le fait qu’ils soient capables d’attirer des nouveaux acteurs qui ne sont pas dans la région pour les amener à travailler avec l’ensemble de l’écosystème est une vraie chance et un véritable accélérateur de développement. Coupler innovation technologique et innovation dans le domaine des SHS est probablement un levier qui doit permettre de développer plus de capacité à financer des travaux dans le domaine des SHS. C’est un sujet sur lequel ils vont travailler.

**Mme FLEURY-BAHI** apporte un témoignage sur l’apport des SHS aux aspects industriels en lien avec une thèse CIFRE qui est en cours actuellement au sein du laboratoire de Psychologie des Pays-de-la-Loire avec Airbus industrie sur les aspects organisationnels, de qualité de vie au travail. C’est un exemple parmi d’autres.

**LE PRESIDENT** souligne que c’est une illustration de ce qui doit être fait et amplifié.

**Mme SAMI** demande s’ils peuvent envoyer à l’IRT des étudiants de licence 3 ou de M1.

Elle demande, dans le programme PERFORM, comment se fait la publication vis-à-vis des laboratoires qui pourraient éventuellement être intéressés par des sujets. Elle demande si ce sont les laboratoires qui proposent les sujets ou si c’est l’IRT qui propose les sujets et les laboratoires qui présentent des étudiants. Elle demande si l’IRT finance les thèses.

**M. CASSEREAU** a évoqué un Campus avec 15 000 emplois, 1 500 chercheurs, 3 000 étudiants, à l’horizon 2025-2030. **Mme SAMI** est curieuse de savoir comment ce Campus va se situer, se placer par rapport à l’Université de Nantes. Elle demande s’il n’y aura pas une concurrence. Le Campus université existe et devrait continuer à exister et à être suffisamment large au niveau des thématiques.

**M. CASSEREAU** indique qu’ils accueillent des stagiaires, pas uniquement des doctorants.

Sur PERFORM, ils procèdent en 2 temps. La première chose, c’est qu’ils identifient des thématiques sur laquelle ils souhaitent démarrer des thèses. Pour définir ces thématiques, il y a un processus qui associe à la fois des industriels de l’IRT, l’IRT et les membres académiques de l’IRT. Les établissements font remonter un certain nombre de propositions. Il y a une synthèse sur la définition des thématiques.

Il y a ensuite un appel à sujets de thèses qui transite par les établissements membres de l’IRT et qui est diffusé auprès des laboratoires par les établissements et les autres membres académiques de l’IRT pour faire connaître les thématiques sur lesquelles ils souhaitent sur une année démarrer des nouveaux sujets de thèse. Les thèses sont financées par l’IRT.

**LE PRESIDENT** répond, concernant le Campus et la place de l’Université sur le Campus, qu’il y a une première démarche qui est un travail avec l’UI 44 qui regroupe 330 entreprises et qui se fera en 2019. Il y aura des forces de l’Université qui iront faire des sas de formation. Il faut réfléchir à l’horizon 2025-2030, à avoir une implantation de l’Université in situ, de manière à ce qu’il n’y ait pas de concurrence mais que les étudiants puissent profiter des dispositifs, du matériel, des équipements extraordinaires qui sont extrêmement modernes, qui sont la pointe de ce que l’on doit faire in situ. Soit ce sont des SAS de formation, soit c’est réfléchir à la manière dont l’Université peut aussi s’implanter sur le site dont l’IRT est un des acteurs.

**M. CASSEREAU** précise que l’IRT n’est pas un établissement de formation. Ils n’organisent pas des formations. Ils suscitent des projets en discutant avec leurs partenaires pour qu’ils viennent s’installer physiquement sur ce site.

**LE PRESIDENT** ajoute que le CHU n’est pas un organisme de formation en tant que tel. Il n’est pas un organisme de recherche en tant que tel. Pour autant, on forme le corps médical principalement au CHU. Il y a de la recherche clinique, de la recherche appliquée. En parallèle, l’IRT n’est pas un organisme de formation, ce n’est pas un organisme de recherche. Pour autant, on y fait de la recherche appliquée aussi et on forme de la même manière. Les deux jambes de l’I-site vont s’appuyer sur le CHU qui est associé et fondateur, et vont s’appuyer sur l’IRT qui n’est pas fondateur dans le dossier. **LE PRESIDENT** proposera qu’il soit associé avec une place très particulière dans la construction de cette Université de manière à avoir ces deux éléments d’équilibre, d’un côté le quartier de la santé sur l’île de Nantes et de l’autre côté le développement de l’Université sur le site de l’IRT. C’est l’idée qui se projette. Il y a très peu d’IRT en France. L’IRT Jules Verne fonctionne bien, a une excellente réputation, il faut en profiter.

**M. BROCHARD** demande s’il y a parmi les personnels au sein de l’IRT des fonctionnaires. Si oui, il souhaite connaître la part de fonctionnaires. Il demande également s’il y a des personnels qui sont issus des établissements partenaires à l’IRT.

**M. CASSEREAU** indique que l’IRT est une fondation de coopération scientifique qui a un statut privé. Tous les salariés sont des salariés du statut privé. Ils peuvent accueillir des fonctionnaires en détachement, mais il n’y a pas de statut spécifique pour les fonctionnaires. Il y a un certain nombre de personnes qui peuvent être en détachement ou mises à disposition dans l’IRT à temps partiel ou à temps plein. Il y a quelques personnes qui sont mises à disposition de l’IRT pour des volumes importants. En général, ce n’est pas à temps plein. Il y a surtout des interventions de personnels des établissements sur les projets. C’est plutôt cette forme qui est privilégiée, projet par projet.

**LE PRESIDENT** considère que l’opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée est stérile. Il ne faut pas opposer les deux. Les deux sont indispensables. Souvent, ce débat paraît complétement décalé par rapport à ce qu’ils font aujourd’hui. Le continuum entre les deux est absolument nécessaire. Pour porter le projet de rapprochement, d’association par décret entre l’IRT et l’Université cible, **LE PRESIDENT** a candidaté comme Vice-Président de l’IRT de manière à ce que les liens soient forts, engager l’IRT dans la construction de de l’Université cible. C’est important de simplifier le paysage, de mieux se comprendre, de continuer à échanger parce que l’enjeu est de taille, le développement du territoire.

**M. POUZAINT** considère qu’il serait intéressant que leur collègue qui est Vice-Président en charge de la valorisation et du transfert de technologie, **M. BROUSSE**, puisse intervenir pour donner l’avis d’un collègue de l’Université qui est à la manœuvre pour pouvoir piloter l’ensemble des relations avec le tissu socioéconomique.

**LE PRESIDENT** indique qu’il n’a pas pu être là ce matin mais il assure qu’il y a une vraie convergence entre **LE PRESIDENT** et le **VICE-PRESIDENT**. Il salue le travail de **M. BROUSSE**.

**POINT 4. APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS AU TITRE DE L’ANNEE 2019 (APRES AVIS DU CTE, EXAMEN PAR LA CPCA, AVIS DU CAC)**

**M. BERNOUSSI** tient à rappeler quelques éléments du contexte global de l’Université.

La révision des effectifs 2019 concerne des collègues qui vont rejoindre l’Université en septembre 2019. Elle aura donc un impact budgétaire sur une période de 4 mois uniquement en 2019. En revanche, il y aura un impact budgétaire en année pleine sur le budget 2020. L’exercice doit être réalisé sans avoir de visibilité sur les budgets 2019 et 2020, d’où la nécessité de prudence. Cette prudence se justifie par la situation budgétaire actuelle de l’Université. A partir de 2015, on constate que le résultat baisse. La capacité d’autofinancement est aussi en baisse. Un des éléments qui explique particulièrement cette baisse, c’est la masse salariale. C’est plus particulièrement l’écart entre la dotation de masse salariale et le coût réel de cette masse salariale. Cet écart est étroitement corrélé à l’évolution de l’emploi. Plus le niveau d’emplois augmente, plus cet écart augmente. Plus il baisse, plus l’écart se réduit. En 2011-2012, le nombre d’emplois était élevé, l’écart a augmenté. Le plan de retour à l’équilibre a été mis en place en 2013. L’écart s’est réduit. L’écart augmente à partir de 2015. Cela incite à être vigilant sur cette révision des effectifs. Entre 2015 et 2018, il y a eu + 25 enseignants-chercheurs. Au total, + 54 emplois ont été libérés. La situation de 180 collègues a été stabilisée, 100 par une titularisation, 80 par une cdisation. Ce sont des mesures importantes, dans un contexte où l’augmentation des effectifs étudiants n’est pas si importante. Depuis 2014, les effectifs sont relativement stables.

Au niveau de la révision des effectifs 2019, il y a eu 123 demandes dont 12 créations, 96 demandes de publication sans changement au niveau des statuts.

Il s’agit d’essayer de raisonner sur une balance : à partir de septembre 2019, combien il y aura d’entrants et de sortants en fonction des éléments connus sur les postes qui sont réellement vacants et en fonction d’hypothèses d’anticipation ? Par exemple, il y a tous les ans, 5-6 mutations. Ce chiffre est en baisse depuis quelque temps. Il y a environ 5 ou 6 promotions, des collègues qui sont Maîtres de conférences qui vont passer par promotion interne Professeur. A partir de ces hypothèses-là, il s’agit d’estimer le nombre de postes qui devrait être attribué pour garder l’équilibre budgétaire, la même volumétrie d’emplois. Pour 2019, si l’on veut garder la même volumétrie d’emplois, il faudrait être aux alentours de 54 postes.

Dans plusieurs composantes, il y a soit un manque de Professeurs par rapport aux Maîtres de conférences, soit l’inverse. S’il y a des postes vacants, les Composantes sont invitées à réfléchir à un repyramidage. Une Composante peut ne pas avoir d’enseignants du second degré alors que la discipline s’y prête bien.

Le deuxième indicateur utilisé concerne les taux d’encadrement. Le premier taux d’encadrement qui est habituellement utilisé, c’est le taux d’encadrement des maquettes par rapport au potentiel. Pour chaque Composante, le potentiel est calculé, c’est-à-dire la multiplication du nombre de poste par le nombre d’heures que les personnels doivent effectuer. Ce potentiel est comparé par rapport aux charges maquettes, c’est-à-dire par rapport aux heures réalisées au niveau de la Composante. Cela donne un pourcentage. Il n’y a aucune Composante au sein de l’Université de Nantes qui a un taux d’encadrement élevé. Il n’y a pas de Composante encadrée à 120% comme cela existe dans certaines universités. Le taux de moyen de l’Université est assez proche des 70%. Il y a quelques composantes qui sont sous-encadrées. Elles sont toutes dans la même filière.

Concernant les praticiens hospitaliers, il n’y a pas de service. Pour un universitaire, le service est de 192 heures. Pour les PU-PH et les MCU-PH, il n’y a pas de service donc il est difficile de calculer un potentiel. Il est également difficile de calculer une maquette parce qu’il est difficile de calculer combien de temps un médecin passe à encadrer les étudiants.

Le deuxième critère qui peut laisser à penser qu’il y a des composantes plus encadrées que d’autres, c’est le nombre d’étudiants face à un enseignant-chercheur. Le nombre d’étudiants est divisé par le nombre d’enseignants. On peut penser que l’IUT de Nantes est très bien encadré. Il y a 15 étudiants par enseignant. En réalité, ce n’est pas le cas. Le taux de couverture est de 50% Au sein des IUT, il y a un certain nombre de programmes nationaux à appliquer. Cela reflète également une donnée historique. Les coefficients n’ont jamais changé. 1 étudiant de technologie a une dotation qui est 2,8 fois supérieure à la dotation reçue pour les autres étudiants

**M. BERNOUSSI** remercie la cellule d’aide au pilotage pour l’élaboration du document ***Données chiffrées relatives aux Composantes de l’Université de Nantes***.

Pour la première fois, l’AEF a publié une dépêche avec des statistiques de taux d’encadrement au niveau des universités secteur par secteur. Quand on compare l’Université de Nantes par rapport au national, on retrouve les mêmes écarts entre les pôles et les secteurs.

A partir de l’ensemble de ces données, des critères d’arbitrage ont été adoptés.

Le premier critère d’arbitrage, c’est la responsabilité budgétaire. Il faut respecter un plafond d’emplois. Il faut rester proche de la fourchette des 54 postes.

Le deuxième élément concerne l’évolution de l’offre de formation. Il y a certaines filières qui malgré les dotations sont un peu moins attractives, qui attirent moins d’étudiants. D’autres filières attirent plus. Il faut en tenir compte.

Le taux d’encadrement et l’activité sont également pris en compte, notamment au niveau recherche. S’il n’y a pas de stratégie de recherche, les demandes de poste de Professeur d’Université ne sont pas accordées.

Le lien avec NExt est également un critère.

Les éléments issus du dialogue de gestion ont été pris en compte (rencontres RH de proximité, CPOM).

La politique de repyramidage n’a pas été prise en compte. C’était plus un élément de dialogue avec les Composantes pour alerter.

Il y a une politique volontariste dans le domaine du handicap. Deux postes qui n’étaient pas affectés à une Composante ont été extraits afin qu’ils soient pourvus par un agent bénéficiaire de l’obligation d’emploi (BOE). Les Composantes qui souhaitaient s’impliquer dans cette démarche pouvaient candidater. Les deux postes ont trouvé preneur. Contrairement à l’année dernière, ce sont les Composantes qui se portent volontaires.

Le résultat est le suivant : 59 demandes accordées + 9 demandes de créations, ce qui conduit à 68 postes accordés. Il y 5 créations pour l’UFR STAPS dans le cadre de la loi ORE. Les autres créations concernent Odontologie et Médecine. La révision des effectifs est proche de celle de 2018. La volonté a été de répondre du mieux possible aux besoins de l’Etablissement.

**M. CHOQUET** souhaite avoir des précisions sur les fluctuations des pourcentages au niveau des ressources propres des Composantes qui apparaissent au niveau de la dernière page du document ***Données chiffrées relatives aux Composantes de l’Université de Nantes****.*

**M. BERNOUSSI** répond qu’il s’agit de l’évolution entre 2015 et 2017. Si on regarde l’UFR de Psychologie, en 2015, elle avait 692 euros de ressources propres. Elle passe à 21 191 euros.

**M. CHOQUET** demande à quoi correspondent les ressources propres.

**Mme TONNERRE** précise que quand on regarde les pourcentages, on constate entre deux années universitaires des disparités importantes. Il faut vraiment lire ces chiffres dans la durée pour observer une stabilité parce que d’une année à l’autre on peut avoir des contrats qui sont signés un peu tardivement et donc qui impactent l’année budgétaire suivante ou vice-versa. C’est un peu le biais d’avoir cet affichage par année. C

**LE PRESIDENT** précise que ce sont des ressources en plus que les Composantes vont chercher.

**Mme JOLLIET** indique que le chiffre pour l’UFR de Médecine est un chiffre qui n’existe pas en fait puisque c’est le simple transfert de ce qui existait sur la Faculté de Médecine avec la création d’un service mutualisé formation continue santé. Ça a donc disparu du compte médecine.

**Mme OBLE** aurait aimé savoir combien le projet Next va créer d’emplois et sous quel statut (vacation, CDD, CDI). Elle demande si les recrutements sont finis et où on peut trouver l’information.

Par ailleurs, elle demande combien il y a d’étudiants qui ont été acceptés en *oui si* et quels sont les moyens dans l’accompagnement de ces étudiants *oui si*. Il est évoqué 4 postes en lien avec la loi ORE. Elle demande si ces 4 postes suffiront pour accompagner la loi.

Sur le taux d’encadrement par rapport au nombre d’étudiants, elle a noté qu’en Droit, il était environ de 40. L’UFR de Droit n’est pas une filière sélective mais il y a beaucoup d’échec en première année. Elle demande si le taux d’encadrement a un impact.

Il est évoqué une augmentation constante du nombre moyen de candidatures sur les postes aussi bien de Maître de conférences que de Professeurs. Elle demande si c’est dû à la raréfaction de postes d’enseignement supérieur et de la recherche.

**M. BERNOUSSI** répond que sur le projet Next, ce qu’il présente ce sont des demandes de poste justifiées par NExt. Ce ne sont pas des emplois créés par Next.

Concernant la loi ORE, ce sont des demandes d’emplois qui seront mises dans le cadre de la loi ORE.

Enfin, il est clair que la Faculté de Droit est une faculté très sous-encadrée.

**LE PRESIDENT** précise que sur Next, il y a des moyens pour recruter. Les recrutements n’ont pas commencé. La convention attributive vient d’être signée. Les moyens octroyés le sont pour arriver à un certain nombre de critères à 10 ans.

Concernant les moyens de la loi ORE, l’année dernière, il y a eu une proposition de l’Etat qui a demandé aux universités quels étaient les moyens souhaités dans les filières notamment sous pression. Par exemple, l’UFR STAPS a fait des demandes chiffrées précises sur la première année d’accompagnement. Il y a eu un travail avec un chiffrage des moyens demandés. C’était le cas également en Psychologie et en LEA. Il y a des Composantes pour lesquelles il y a eu des propositions, des Composantes qui ont refusé ces moyens.

**M. AVERTY** répond qu’il y a eu 370 *oui si* qui ont accepté la proposition. Il faut vérifier s’ils sont bien tous inscrits. Il y a eu 49 000 demandes d’entrée à l’Université. Pratiquement 30 000 candidats ont été appelés. Sur les 30 000, plus de 22 000 ont refusé de venir. Regarder combien il y a eu de *oui si* et combien viennent, cela n’a pas de sens puisque globalement, ces *oui si* n’ont pas forcément refusé la proposition de l’Université de Nantes parce qu’elle avait fait un *oui si* mais parce qu’éventuellement ils ont été pris dans une autre filière qui était celle qu’ils voulaient. Cela n’a aucun sens de vouloir faire des statistiques là-dessus. Il faudrait plutôt regarder si ceux qui ont dit non dans un *oui si* ont eu une formation qu’ils voulaient faire. Il n’a pas les moyens de le savoir.

**Mme SAMI** remercie pour les précisions en matière de données chiffrées qui ont été apportées suite à leurs demandes. Elle considère que c’est très intéressant. Si elle prend l’exemple du taux de couverture, le nombre d’étudiants par rapport au nombre d’enseignants ou d’enseignants-chercheurs, cela mériterait une analyse un peu plus fine. Si elle prend les Composantes où les TP sont des parties d’enseignement importantes, on ne peut pas uniquement se focaliser sur le nombre d’enseignants par groupe d’étudiants, parce que dans un TP il ne peut pas y avoir plus de 12 étudiants.

**M. BERNOUSSI** précise que si c’est ce qui justifie les normes San Remo.

**Mme SAMI** souhaite faire à nouveau une remarque qu’elle a déjà faite l’an dernier à propos du domaine du handicap. Elle constate que pour la deuxième année consécutive, on propose ce type de poste uniquement pour les enseignants. Elle demande pourquoi on ne demande pas aussi ces postes pour des enseignants-chercheurs.

Si on regarde l’ESPE, il y a 5 postes sur 34 demandes. Il s’agit d’une Composante qui est partie intégrante de l’Université. C’est largement en-dessous de ce que l’on pourrait faire pour développer l’ESPE. On reproche souvent à l’ESPE qu’il n’y a pas suffisamment de recherche, mais pour qu’il y ait développement de la recherche à l’ESPE, il faut qu’il y ait des enseignants-chercheurs qui soient recrutés. Il y a un taux de PRCE et de PRAG qui est très important. Il y a peu d’enseignants et d’enseignants-chercheurs qui sont recrutés dans cette Composante.

**LE PRESIDENT** est d’accord sur le taux d’encadrement. C’est un indicateur. Ce n’est pas l’élément de décision. Par rapport à San Remo qui est un système un peu ancien, dans le domaine Histoire de l’art par exemple, il y a des éléments technologiques qui n’existaient pas au moment où ça a été fait.

**Mme LE FICHANT** répond que sur le handicap, ils travaillent pour l’instant plutôt sur les enseignants parce qu’ils bénéficient avec le Rectorat d’un vivier qui existe déjà, qui est connu. Ça n’est pas simple non plus de travailler toujours d’une façon aussi fluide avec le Rectorat. C’est parce qu’il y a un vivier qui est déjà bien implanté. Pour les enseignants-chercheurs, cela va mettre un peu plus de temps parce qu’il faut là aussi aller rechercher des enseignants-chercheurs qui ont cette situation de handicap et dont le profil correspond aux besoins de l’Etablissement. Sur les enseignants, il faut vraiment travailler au plus près non seulement des besoins recensés mais aussi de ce qui existe réellement en termes de potentiel humain. C’est plus compliqué pour les enseignants-chercheurs parce qu’il y a la valence recherche et la valence enseignement.

**M. BERNOUSSI** répond qu’il partage complétement l’analyse sur l’ESPE. C’est le plus long courrier d’arbitrage qui a été adressé à un Directeur de Composante. Il faut renforcer les enseignants-chercheurs, il faut renforcer la recherche, c’est une exigence. En revanche, il y a une divergence sur la stratégie. Au moment des CPOM, la stratégie qui a été présentée et qui a été votée au sein du Conseil de l’ESPE était la mise en place d’une fédération de recherche. Une fédération de recherche nécessite logiquement l’appui sur plusieurs laboratoires au sein de l’Université, nécessite de mettre les moyens sur plusieurs laboratoires et de fédérer autour d’une thématique. Or, l’ESPE a demandé tous les postes dans un même laboratoire. La contradiction a été soulignée. Il y a eu une période de débat, de discussions. Aucune nouvelle n’a été donnée par l’ESPE pendant cette période. Il y a eu des réactions le jour même où l’arbitrage définitif a été rendu.

**LE PRESIDENT** précise que sur la démarche, il est important que ce soit des arbitrages qui soient formation et recherche.

**M. GRASSET** souligne que l’ESPE leur a posé question. Eu égard au taux de pression, 34 demandes, c’était considérable. 5 sur 34, cela paraît dérisoire mais d’autres Composantes ont fait un effort clair pour faire remonter un nombre raisonnable de demandes par rapport à ce que sont les capacités de l’Etablissement à répondre.

Il ne peut qu’aller dans le sens de ce qu’a dit le 1er Vice-Président. Aujourd’hui, il attend toujours le projet de recherche. Il n’est pas explicité. Il y a des demandes qui sont très clairement associées au CREN mais il n’y avait pas cette année d’arguments forts à son niveau pour dire il faut évidemment aller vers un renforcement des postes pour l’axe recherche au niveau de l’ESPE. Il n’a pas apporté d’éléments favorables dans les réunions d’arbitrage.

**M. POUZAINT** souligne qu’ils sont tous dans des Composantes et qu’ils jugent à l’aune de ce qui se passe dans leur Composante et des informations des collègues. Pour pouvoir juger de la proposition qui leur est faite, il pense qu’il faut prendre du recul, analyser les dynamiques qui sont à l’œuvre et pas seulement depuis 2014 mais depuis 2008 et la mise en œuvre de l’autonomie. Ils partagent en partie la présentation faite par **M. BERNOUSSI** sur les critères parce que ce sont des éléments objectifs. L’équipe présidentielle n’est pas totalement responsable de la situation pare qu’il faut une analyse nationale pour bien expliquer qu’il n’y a pas d’accompagnement. Il faut le dire et le redire, il n’y a pas un accompagnement du Ministère qui sous-finance l’Université à hauteur de 600 à 800 euros par étudiant, ce qui fait entre 24 et 30 millions d’euros, donc 7% à 8% du budget. Il y a aussi des éléments d’appréciation de la situation locale qu’il va se permettre de détailler pour compléter, confirmer ou infirmer sur certains points l’analyse présentée par **M. BERNOUSSI**.

Au global, sur l’Université, depuis 2014, il y a des variations moins fortes, mais auparavant il y avait eu une augmentation des étudiants et il n’y avait pas eu d’accompagnement de la tutelle. Sur le long terme, il y a globalement une progression des personnels en service commun et centraux pour accompagner l’autonomie. Ça n’est pas contestable. Il y a une relative stagnation des personnels dans les Composantes alors même que le nombre d’étudiants a augmenté.

**M. POUZAINT** s’est attaché à regarder ce qui se passait sur les trois IUT, car son temps est limité. Il a pris contact avec des responsables des établissements pour voir les dynamiques qui étaient à l’œuvre. Les trois IUT sont très différents mais au bout du compte, on aboutit aux mêmes remarques par rapport aux propositions qui sont faites. Dans ces établissements, il y a une progression du nombre d’étudiants, il y a un budget qui est en progression mais surtout grâce aux ressources propres. Ces ressources propres sont des ressources de formation continue sur les contrats d’apprentissage, les contrats de professionnalisation et ensuite des recettes sur des prestations particulières. Globalement, c’est de la formation continue. Si on prend l’IUT de Nantes, les ressources propres, c’est 75% sur le dernier budget de fonctionnement et 25% sont attribués par ce que l’on appelait avant la dotation globale de fonctionnement. Si on prend le tableau des ressources propres qui a été fourni, on voit bien que les établissements ont fait des efforts, ça n’est pas contestable. Les ressources propres ont augmenté dans les 5 dernières années. Si on prend l’IUT de Nantes, il y a 8 postes demandés, 3 obtenus. C’est la pompe à heure supplémentaires qui est alimenté. Cela a des conséquences. On est dans une espèce de schizophrénie. On leur demande de faire des ressources propres. Ils ont des formations, de la formation continue et de l’encadrement à faire. **M. BARBU, Vice-Président Développement et partenariats économiques - Affaires Financières** regarde les recettes mais la Directrice des ressources humaines alerte sur la situation de collègues qui font trop d’heures complémentaires, qui se mettent en danger. Ce que l’on constate, c’est qu’il y a une fragilité des établissements et il y a une dégradation des conditions d’enseignement et du service rendu.

Si l’on prend l’IUT de Saint-Nazaire, un département va avoir 50% de ces enseignants qui partent dans deux ans. Le collègue lui dit qu’il ne sait pas comment il fait avec la règle de remplacement au bout d’un an. Il a fait une réunion de crise parce qu’il a dû doubler ses vacataires. Il faut les former, les encadrer. Il a une inquiétude à terme sur les pilotes des formations. Il faut piloter les départements mais il faut aussi piloter les formations. Quand il y a des licences professionnelles qui sont sur des niches, c’est à chaque fois un métier différent. Sur l’IUT de la Roche-sur-Yon, cette structure qui a été créée plus tard a été sous dotée dès le départ. Il y a 52 % de taux d’encadrement avec des maquettes qui ne sont réalisées qu’à 85%. Le budget des départements est pratiquement nul. Il y a un épuisement des collègues. Sur l’IUT de Nantes, la Direction lui a confirmé qu’ils étaient inquiets parce qu’il y a une fragilisation. Ce n’est pas uniquement l’IUT, c’est aussi dans d’autres Composantes. Quand un collège s’en va, ils il n’est plus possible de tuiler. Il donne un simple exemple qu’il connaît bien, le sien. Il s’en va au 1er septembre 2019. Il fait 600 heures (service, taches annexes, heures complémentaires). Ces collègues lui ont demandé s’il était sûr de vouloir partir. Ses collègues disent qu’ils ne voient pas de solution crédible et qu’ils vont devoir abandonner des enseignements.

La Présidence de l’Université est comptable de l’équilibre des finances mais il faut prendre conscience qu’il y a une fragilisation des structures avec des collègues qui, tout département confondu, tout UFR confondu, travaillent beaucoup, dans certains cas se mettent en difficulté. Les conditions d’encadrement des étudiants vont être dégradées. En raison d’un problème personnel, il est absent prochainement. Il y a impossibilité de le remplacer. Il y a 5 ans, il était possible de trouver des solutions pour remplacer les collègues. Il est inquiet pour certains collègues qui sont investis à fond dans la recherche. Il se demande s’ils vont pouvoir continuer à être investi dans la recherche. Ils font leur travail d’enseignement mais le fait qu’ils soient plus investis dans la recherche, cela signifie que d’autres collègues font plus d’enseignement. C’est problématique. Comment trouve-t-on les responsables de formation après les départs en retraite? Les responsables d’emploi du temps ? Si un département ou une UFR avait l’idée de baisser le nombre d’heures complémentaires, immédiatement avec le système de pilotage existant, 2 ans après ils perdraient des postes. C’est ce qui se passe au niveau de l’IUT. Si l’on baisse les charges d’enseignement pour pouvoir avoir une charge soutenable au niveau des heures complémentaires, à ce moment-là, ils se retrouvent par rapport aux autres entités sur-dotés et ils perdent mécaniquement des postes.

Il a entendu que certains collègues se disaient que quand il y aura la NUN, ils ne seront qu’entre des gens sérieux, de Sciences et Technologie par exemple, et que cela permettrait de s’en sortir. Or, la solution est bien évidemment collective à l’échelle de l’Université. Il n’y a pas d’ambiguïté là-dessus. On ne peut pas tirer les uns contre les autres. On est une même entité et on doit tirer tous dans le même sens.

Ils sont un peu inquiets si le Directeur de l’Ecole Centrale de Nantes gère le pôle Sciences et Technologie comme il gère son établissement. Ils étaient au courant avant que l’article de Médiacités ne soit publié. Ils sont en contact avec des collègues de l’Ecole Centrale. La pression des événements fait que la Présidence a des contraintes fortes et qu’elle est obligée d’utiliser un style plus directif dans le fonctionnement. C’est mal vécu. L’Université de Nantes a une situation financière fragile mais malgré tout, il y a quelques marges de manœuvre qui pourraient être utilisées pour créer la Nouvelle Université à Nantes et répondre aux attendus de Next.

En 2018, porter un mandat syndical au sein d’une Université comme l’Université de Nantes qui est engagée dans un profond processus de transformation, c’est extrêmement difficile. Dans certains cas, les représentants syndicaux en prennent plein la figure.

Malgré ces remarques qui sont sévères, ils sont profondément attachés à l’Etablissement. Leur sort est lié à l’Etablissement. Ils sont bien conscients que c’est l’ensemble des actions de tous les collègues qui concourt à la réussite de la mission globale. Compte tenu de tous ces éléments, la liste Ensemble votera contre les propositions faites au niveau des postes.

**LE PRESIDENT** le remercie pour cette intervention. Il faut avoir une vision globale, unitaire de l’Etablissement. La construction de la NUN lui semble devoir répondre à certains principes forts. Un Conseil d’Administration doit rester à ce niveau global. Un Conseil d’Administration doit prendre des positions stratégiques. Il doit donner des éléments de volumétrie, des éléments qui correspondent à certaines orientations politiques qui sont définies. En revanche, savoir s’il faut un poste de telle nature à tel endroit est une question pour ceux qui savent la nature de ce poste, la nature des besoins en formation, en recherche. C’est cela que **LE PRESIDENT** veut faire évoluer. C’est au niveau polaire si l’on ne veut pas rajouter une couche que nous sommes au plus près de l’action, que la décision se rapproche de l’action. C’est là qu’il y a une plus-value. En revanche, ces éléments de stratégie et de volumétrie, c’est au niveau du Conseil d’Administration qu’ils doivent se décider parce qu’il y a la représentation de l’ensemble de l’Etablissement.

Sur le manque de moyens alloués par la tutelle, il est entièrement d’accord. L’accompagnement du développement de l’Etablissement, notamment lorsqu’il y a une croissance importante du nombre d’étudiants, c’est l’Université de Nantes qui l’a décidé, ce n’est pas la tutelle. La tutelle n’accompagne pas l’Etablissement à hauteur de son développement. C’est évident.

Il y a un développement fort des ressources propres, donc un développement de l’emploi, notamment de l’emploi contractuel. **LE PRESIDENT** voit souvent dans des éléments diffusés par mail, des tracts, que tous les contractuels sont mis dans un même ensemble. Il y a des contractuels CDI et CDD. Les mettre tous ensemble est une erreur. Dans les CDD, il y a par exemple les tuteurs étudiants qui sont 100-150. Une personne en CDI n’est pas un précaire. Il est ici pour entendre et ce qui est dit l’interpelle. Il incrémente ses décisions à l’aune de ce qu’il entend également.

**Mme JOLLIET** remercie **M. BERNOUSSI** pour sa présentation. En ce qui concerne la position nantaise, au niveau du pôle santé, ils sont vraiment mal lotis. Ils sont dérogataires. Quand il y a une création de poste, ce n’est pas une création de poste qui prend un poste ailleurs dans l’Université de Nantes. Depuis les ordonnances de 1958, il y a une répartition de postes PU-PH, MCU-PH, assistants. C’était un chiffre national avec ville par ville une attribution. Ça n’a pas bougé depuis ces ordonnances. A la marge, ils arrivent en faisant venir outre-Atlantique un enseignant à obtenir du Ministère une création de poste mais c’est extrêmement rare.

A Nantes, il y a 2,7 fois moins de Professeurs par étudiant qu’à Paris 5 et 2 fois moins par rapport aux grandes facultés de province (Lyon, Marseille, Nancy). Ils ont appris au niveau de ce pôle santé à être efficient. Ils ne comptent pas les heures, mais avec vraiment très peu de personnes, ils essaient de faire la recherche et la formation dans un cadre hospitalier puisqu’ils sont 100% professionnalisant.

Il y a eu une réforme du troisième cycle de l’internat. Ils construisent la réforme du second cycle. Il est annoncé que le premier cycle allait aussi être rénové. Les enseignants sont à la manœuvre de beaucoup de réformes à la fois. Il y a un tutorat individualisé qui est le principe même de la réforme du troisième cycle puis du second cycle qui va demander aux enseignants de santé chacun de prendre sous leurs ailes et dans chaque année un étudiant. On va passer finalement à un enseignement qui sera presque du tout TD, du tout encadrement personnalisé, ce qui va demander énormément d’énergie et ce à moyen constant.

**Mme DRONNEAU** remercie l’équipe présidentielle pour avoir entendu leurs remarques dans les Conseils d’Administration précédents. Les informations communiquées pour ce Conseil d’Administration sont très complètes. Elle remercie en particulier les services pour les indicateurs. Elle est obligée de revenir à l’indicateur ressources propres parce qu’elle peut affirmer que sur les composantes SHS, il n’y a pas la formation continue intégrée au niveau des ressources propres. C’est lié à la spécificité du pôle LLSHS étant donné que la formation continue est gérée à part. Les reversements à chaque Composante devraient être intégrés dans ces indicateurs.

Par ailleurs, elle rappelle la position de principe de l’UNSA éducation qui a déjà été indiquée au CTE. Elle remercie l’équipe présidentielle pour les efforts consentis pour pouvoir publier des postes de titulaire. Ils sont très attachés au statut de la Fonction publique. Pour autant, la persistance du contexte dégradé au niveau financier, notamment au niveau de la masse salariale, a un impact réel au quotidien sur le travail des personnels de l’Université.

Ils le ressentent tous, les personnels BIATSS aussi. Ils sont sollicités de plus en plus et ont des difficultés à assurer leurs mission d’une manière efficiente et surtout avec l’ambition qu’ils souhaiteraient avoir par rapport à leurs métiers. Actuellement, elle constate une vraie dégradation de ce point de vue alors que l’on devrait être dans une dynamique, grâce au projet NUN. Ce n’est pas le cas. L’USNA éducation votera contre par principe. C’est plus un message auprès du Ministère, mais aussi un message vis-à-vis du Président sur la dégradation réelle des conditions de travail malgré les efforts que ce dernier essaye de faire.

**Mme TONNERRE** souligne que les chiffres sont ceux qui ont été présentés aux Composantes dans le cadre du dialogue de gestion. Ils n’ont pas été modifiés afin de pouvoir s’y retrouver. Il y a des questions de périmètre. Certaines recettes, certaines ressources propres sont titrées au niveau des pôles et puis ensuite réparties dans les Composantes. Il s’agit des chiffres à un instant T. Ils peuvent ne pas être parlants. C’est la limite de l’exercice. Malgré tout, c’est un indicateur qui aide à la décision. L’analyse qualitative n’est pas là et elle doit se faire également.

**M. GUEVEL** indique qu’on ne peut être que d’accord avec un grand nombre d’éléments d’analyse de **M. POUZAINT**. **LE PRESIDENT** a rappelé l’insuffisance de l’Etat pour assumer cette masse salariale Etat et le non accompagnement dans certaines dynamiques évolutives au sein de l’Université. Il est un peu gêné aux entournures d’entendre certains éléments d’analyse portant en particulier sur certaines Composantes. Ce n’est pas ici le lieu ni le débat. Cela mériterait pour autant de prendre le temps en dehors du Conseil d’Administration de débattre dans le fond sur ces questions-là et sur les choix politiques faits dans certaines Composantes. Pour autant, la proposition qui est faite et qui a été extrêmement bien argumentée laisse apparaître une proposition qui est équilibrée, qui est aussi raisonnable et qui va même un peu au-delà du raisonnable mais qui engage l’Université dans un positionnement sérieux, réfléchi en perspective d’une année 2020 pour laquelle on peut compter que l’équipe en place, **LE PRESIDENT** en particulier, obtiendra du Ministère de tutelle encore un effort. Ils sont toujours trop petits mais ils sont là.

**M. GUEVEL** souligne qu’il y a eu aussi des efforts entre 2016 et 2018 importants de l’Université pour stabiliser des emplois et en nombre, 181. Après ce plan de retour à l’équilibre et cette période de grande austérité en termes de publication d’emplois, il y a eu là aussi encore un effort avec + 54 emplois depuis 2016. La dynamique n’est pas excellente. Elle reste satisfaisante et à la hauteur des moyens dont l’Université dispose. Ils sont là en Conseil d’Administration aussi pour cela, pour prendre position, politiquement, compte tenu de la situation. Le combat avec le Ministère ou l’Etat, c’est l’affaire des syndicats souvent, de toute la société aussi, du Président en particulier, pour défendre les intérêts de l’Université. Pour ces raisons-là, la majorité soutiendra cette proposition et soutient les arbitrages qui ne sont jamais faciles. Quand on examine Composante par Composante, forcément ils font plus d’insatisfaits que de satisfaits mais ils paraissent raisonnables, équilibrés et surtout ils ont été largement discutés avec les élus de ces Composantes.

**M. BERNOUSSI** indique que le Conseil d’Administration va se prononcer sur le tableau. Sur ce tableau, le dialogue avec les composantes s’est terminé hier après-midi, notamment avec l’IUT de Nantes qui a souhaité modifié le profil d’un poste. Il s’agit de la ligne 8. Le PRCE 1400 qui était en physique appliquée est désormais en lettres modernes, expression, communication.

**LE PRESIDENT** indique que **Mme TRICHET** a donné procuration **à M. CHENE**, **Mme ARTEAUD** à **Mme SAMI**, **M. JAOUEN** à **M. GUEVEL**, **M. TOSTIVINT** à **M. LUPI**, **M. OLERON** à **Mme MORERE**, **Mme HOUEL** à **Mme BOUSQUET**, **Mme LESTIEN** à **Mme FLEURY-BAHI** et **M. AFFILE** à **Mme JOLLIET**.

**Le Conseil d’Administration approuve avec 24 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention la révision des effectifs Enseignants-Chercheurs et Enseignants au titre de l’année 2019.**

**POINT 5. APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L’ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)**

**M. BERNOUSSI** indique qu’il s’agit d’approuver la liste des fonctions qui donnent droit à la Prime pour Charges Administratives (PCA). Dans chaque Etablissement, **LE PRESIDENT** arrête au début de chaque année universitaire, après avis du Conseil d’Administration, la liste des fonctions qui peuvent donner lieu à une PCA. Il est proposé cette année la même chose que l’année dernière. Il attire l’attention sur une proposition de modification qui sera proposée au prochain Conseil d’Administration concernant le Vice-Président étudiant et le Conseiller vie étudiante qui tous les deux reçoivent 5 000 euros. Or, cette prime est inférieure à une prime de stage. L’idée est de la mettre en adéquation avec la prime de stage.

**Mme BARON** demande quel est le nombre de chargés de mission.

**M. BERNOUSSI** répond qu’il y a trois chargés de mission.

**Le Conseil d’Administration approuve avec 31 voix et 2 abstentions la liste des fonctions 2018/2019 pouvant ouvrir droit au bénéfice d’une Prime de Charges Administratives pour les enseignants chercheurs et enseignants avec les taux maximum, les montants des autres primes et les décharges possibles.**

**POINT 6. APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L’ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 – ACTUALISATION (APRES AVIS DU CTE)**

**M. BERNOUSSI** indique que traditionnellement, suite au mouvement, il y a une actualisation des fonctions ouvrant doit à la NBI. Elle a conduit cette année à une diminution du volume global de 5 points. Elle a été soumise à la commission primes qui a donné un avis favorable. Il est proposé au Conseil d’Administration de la valider.

**Mme BARON** regrette que des personnes qui ont de grosses responsabilités de sécurité et qui sont des catégories C ne figurent pas dans le tableau.

**Mme TEXIER** répond que l’Etablissement est en train de formaliser des propositions pour des attributions type NBI aux assistants de prévention qui ont aussi cette fonction et qui relèvent plutôt des catégories B et C.

**Mme DRONNEAU** indique que l’UNSA éducation n’approuve pas la proposition qui est faite de baisser la NBI de la Secrétaire générale de l’UFR Lettres et langages, au motif que les fonctions sont comparables à la Secrétaire générale d’UFR de Psychologie. Elle pense que ces deux composantes ne sont pas tout à fait comparables compte tenu du nombre de laboratoires et de départements pédagogiques à gérer au sein de l’UFR Lettres. Elle n’a pas compris cette proposition. Elle rappelle le vote de principe de l’UNSA. Tant qu’il n’y a pas les moyens, ils votent contre même s’ils approuvent tout à fait le fait d’attribuer des NBI.

**Le Conseil d’Administration approuve avec 25 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention l’actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour l’année universitaire 2018-2019, détaillée dans le tableau joint en annexe.**

**POINT 7. APPROBATION DE LA COTATION DES POSTES OUVRANT DROIT AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L’EXPERTISE, DE L’ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - ACTUALISATION (APRES AVIS DU CTE)**

**M. BERNOUSSI** indique qu’il s’agit d’une actualisation tenant compte du mouvement.

**Mme DRONNEAU** indique que sur les régimes indemnitaires BIATSS, ils ont l’impression que l’on cherche tout le temps à mettre en place des systèmes qui sont incompréhensibles et pas transparents. Elle rappelle qu’au niveau syndical ils sont contre, d’autant plus que pour obtenir le montant d’une prime, un personnel BIATSS doit consulter deux ou trois documents pour essayer de comprendre quel montant il va pouvoir percevoir. C’est un vrai problème. L’administration de l’Université n’est pas responsable. C’est vraiment insupportable depuis des années d’avoir des systèmes indemnitaires aussi complexes.

**LE PRESIDENT** n’est pas responsable de la situation et partage complètement l’avis de la complexité.

**Mme TONNERRE** indique que la majorité remercie la DRHDS pour le travail de cartographie qui a été réalisé. Il y a un traitement individuel de chaque poste, de chaque type de fonction. On peut être rassuré sur le fait qu’il y ait une certaine équité puisqu’il y a eu un énorme travail de remise à plat qui a été réalisé.

**Mme BARON** souhaite avoir confirmation que les personnes du groupe 1 ont le même niveau de primes quel que soit le poste qu’ils occupent.

**Mme LORET** répond que sur le groupe 1, la seule chose qui peut faire varier la prime, c’est le grade de l’agent. Il y a une sous-catégorie par grade mais à grade égal sur un poste qui serait coté en groupe 1, c’est la même chose.

**M. BROCHARD** partage complètement ce qu’a dit **Mme DRONNEAU** sur la complexité de ce régime indemnitaire. Il rappelle que le SNPTES a toujours été contre ce système de primes individuelles. Il pointait juste la frilosité de l’administration à accorder notamment sur la catégorie A des possibilités d’être en groupe 1 à des personnes qui sont actuellement cotées en groupe 2. Par exemple, le Directeur de la Formation Continue est actuellement en groupe 2. **M. BROCHARD** considère qu’il devrait plutôt être en groupe 1.

**Le Conseil d’Administration approuve avec 24 voix pour et 9 voix contre l’actualisation de la cotation des postes ouvrant droit au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour l’année universitaire 2018-2019, telle qu’annexée.**

**POINT 8. PRESENTATION DU BILAN DU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS AU TITRE DE L’ANNEE 2018**

**Mme LE FICHANT** remercie les services pour la préparation du bilan. Sur les enseignants du second degré**,** on peut noter que le nombre de candidatures moyen a augmenté. C’est en raison de l’attractivité de l’Université de Nantes.

Il y a encore du travail concernant la répartition par genre et par corps concernant les enseignants du second degré. Cela demande du temps, beaucoup de sensibilisation. Le travail réalisé sur les enseignants-chercheurs a porté ses fruits. Les présidents de comité de sélection ont été sensibilisés.

Concernant les enseignants-chercheurs, il y a eu 1 218 candidatures recevables avec un nombre moyen de candidatures de 38,4 pour les Maîtres de conférences et de 8 pour les Professeurs des Universités.

Il existe une disparité entre les Maîtres de conférences et les Professeurs des Universités pour le recrutement des femmes particulièrement. Les chiffres ne sont pas bons sur les Professeurs des universités. C’est une réalité nationale. Néanmoins, par rapport aux enseignants du second degré, il y a eu un effort de fait entre le nombre de candidatures adressées et le nombre de recrutements réalisés.

Il a été recruté plus de collègues féminines proportionnellement au nombre de candidatures reçues. Ce n’est pas suffisant, mais il y a un frémissement. C’est un travail sur à long terme.

**Mme OBLE** demande si les publications sont également faites sur la bourse interministérielle des emplois publics.

**Mme LE FICHANT** répond que non.

**Mme OBLE** demande ce que l’on entend par candidature recevable. Sur l’augmentation constante du nombre moyen de candidatures, elle se demande si cela est dû à la raréfaction des postes de l’enseignement supérieur.

**Mme LE FICHANT** ne le pense pas. Les publications ont été étendues, notamment par des publications EURAXESS au niveau européen, voir international, surtout pour les Professeurs d’Université. La publication des postes est systématiquement faite également en anglais pour essayer notamment d’attirer des enseignants européens. La communication sur les postes a été développée.

Sur la recevabilité des dossiers, certaines conditions sont exigées formellement pour accéder à un poste de Maître de conférences ou de Professeur d’Université Il y a parfois des candidatures qui viennent de l’étranger avec des dispenses de thèse par exemple. C’est une procédure qui existe mais il faut remplir certaines conditions. Ces conditions sont examinées par les services. On passe aussi devant le Conseil Académique restreint pour voir si telle candidature qui ne correspond peut être pas exactement à la norme, notamment au niveau national, peut être recevable.

**Mme FLEURY-BAHI** remercie **Mme LE FICHANT** pour cette présentation. Elle souhaitait revenir sur un indicateur, l’endorecrutement. Il y a une bonne tendance puisqu’au niveau de l’origine des candidats recrutés, surtout pour les Professeurs d’Université, la part de l’endorecrutement a diminué. Chez les Professeurs d’Université, on passe de 73% en 2015 à 42% en 2018. Il s’agit d’une évolution tout à fait favorable.

**Mme LE FICHANT** considère que c’est un bon élément. Il y a un peu d’endorecrutement pour les Professeurs d’Université parce qu’il faut aussi préserver la promotion des Maîtres de Conférences.

**Mme SAMI** souligne qu’il y a un déficit de Professeurs qui est relativement important par rapport au nombre de Maîtres de Conférences. Concernant la parité femmes-hommes, elle considère que moins il y a de potes de Professeurs, moins il y aura de femmes Professeurs. Il faudrait à un moment réfléchir à cet équilibre.

**Mme LE FICHANT** répond qu’il y une petite consolation dans la mesure où les femmes sont Professeurs des Universités un peu plus jeune que les hommes.

**LE PRESIDENT** indique qu’il y a un après-midi de réflexion sur le sujet, le jeudi 29 novembre, qui est porté par la chargée de missions égalité femmes-hommes. Il invite les administrateurs à s’intéresser à cette démarche.

**POINT 9. APPROBATION DE LA CREATION DU SERVICE COMMUN INTERUNIVERSITAIRE UNISCIEL ET DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L’UNIVERSITE DE NANTES**

**M. BERNOUSSI** indique qu’il s’agit de l’approbation de la création du service commun interuniversitaire Unisciel (Université des Sciences en Ligne) et par conséquent de la modification des statuts de l’Université. Unisciel est une université numérique thématique qui s’inscrit dans le champ des sciences et qui a été créée en 2007. Elle a à ce jour un statut de GIS. Elle comporte 46 membres. Les missions sont très nombreuses. Elle permet à la fois de faire un certain nombre d’actions qui favorisent le lien lycées-universités, la lutte contre l’échec, la mobilité étudiante au niveau international et professionnel, l’aide aux étudiants salariés. Elle dispose d’environ 5 000 ressources numériques. Actuellement, elle est sous forme de GIS. Elle a été créée sous forme de GIS de façon transitoire. La structure de GIS est un peu compliquée. Pour une nouvelle adhésion, cela prend du temps. Elle doit être votée par le Conseil de groupement. Un certain nombre de décisions nécessitent qu’elles soient prises à l’unanimité, ce qui provoque un certain nombre de retards, d’où l’idée de la transformer en service interuniversitaire qui serait rattaché à Lille et qui continuerait à fonctionner sur la base d’une contribution d’un euro par étudiant et avec une fourchette allant de 2 000 à 6 000 euros. Pour l’Université de Nantes la contribution est de 3 606 euros, payés par l’UFR Sciences.

**M. LUPI** tient à dire que la création de ce service interuniversitaire, dont ils bénéficient déjà, permet aux étudiants d’avoir accès à une bibliothèque de ressources numériques très étoffée. Les collègues peuvent aller chercher des ressources sans se soucier de la problématique liée aux droits d’auteur. A titre d’exemple, lui-même a été chercher quelques vidéos pour illustrer ses cours et TD sans avoir à se poser cette question-là. Les collègues peuvent aussi participer à la mise en commun et à la diffusion de leurs ressources pédagogiques. Le coût de cotisation est très raisonnable, voire modique, 1 euro par étudiant. La majorité est favorable.

**Mme GAUTHIER** souligne qu’Unisciel, qui était déjà rattaché sous la forme de GIS à l’Université de Lille, participe à tous les bureaux et assemblées permanentes de la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques (CDUS) et propose, de participer à des projets communs et également aux enseignants de pouvoir développer des ressources qui seront mises en ligne. Elle accompagne aussi financièrement. Il y a eu à l’UFR Sciences sur la période 2016-2018, 3 collègues qui ont réalisé des ressources disponibles pour les étudiants de l’Université mais aussi pour la communauté. Si les ressources qui sont présentes ne conviennent pas, il est possible de proposer des modifications et de les adapter.

**M. BRUNAT** est très favorable à ces systèmes d’accès à des ressources à distance, notamment pour les étudiants en situation de handicap, empêchés ponctuellement ou régulièrement d’aller en cours.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour la création du service commun interuniversitaire Unisciel et la modification des statuts de l’Université de Nantes, et autorise le Président à signer la convention d’adhésion.**

**POINT 10. DESIGNATION D’UNE PERSONNALITE EXTERIEURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES APPEL PUBLIC A CANDIDATURES**

**LE PRESIDENT** indique qu’il s’agit de désigner une personnalité extérieure au Conseil d’Administration qui doit être une personne d’un établissement d’enseignement secondaire.

**M. GENON** a quitté ses fonctions. Il était membre du Conseil d’Administration en tant que Proviseur du Lycée Carcouet. Il présente la candidature de **M. DUPRE** qui a pris ses fonctions il y a quelques semaines dans le même lycée. Il a échangé avec lui pour vérifier qu’il partageait bien les mêmes valeurs, de service public, et de lien entre le lycée et l’Université. Il est donc proposé la continuité.

**Mme MORERE** souligne la richesse des échanges qu’ils ont pu avoir avec le prédécesseur de **M. DUPRE** et toute la pertinence de la présence de cette personnalité au sein du Conseil d’Administration.

**Le Conseil d’Administration élit au premier tour avec 33 voix, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, M. Thierry DUPRE.**

**POINT 11. APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FSE REUSSIR A L’UNIVERSITE**

**M. AVERTY** indique qu’il s’agit d’un projet déposé dans le cadre du Fonds Social Européen pour augmenter le taux de réussite des étudiants boursiers ou issus de baccalauréats technologiques et professionnels. Il s’inscrit dans la logique de l’ensemble des appels à projets actuellement de transformation du premier cycle de licence. Cela vient aussi en appui des Nouveaux cursus à l’Université (NCU), du projet Neptune dont l’Université a été lauréate. Ce dossier permet d’avoir des fonds spécifiques essentiellement sur ces populations. Les fonds sont pilotés par la Région. La Région a délégation pour les attribuer. Pour pouvoir faire ce dépôt, il faut une validation du Conseil d’Administration de l’Etablissement afin de pouvoir définitivement valider le dossier. Actuellement, il a été instruit au niveau de la Région par les services. Il a un avis favorable et il doit passer prochainement au niveau des différentes commissions. On est vraiment sur de l’accompagnement dès l’entrée au niveau de l’Université. Contrairement à un certain nombre de projets, sur le Fonds Social Européen, il est possible de rémunérer des personnels enseignants-chercheurs, ce qui n’est généralement pas le cas avec les autres subventions que l’on peut obtenir de la Région.

**M. CHENE** considère qu’on ne peut qu’adhérer à ce genre d’initiatives pour accompagner aussi des étudiants qui sont peut-être moins nativement proches des cycles universitaires. Il est proposé d’accompagner 1 000 étudiants sur les trois ans. Il y a 3 600 étudiants boursiers. Il demande sur quels critères vont être sélectionnés les 1 000 étudiants. Il souhaite par ailleurs quelques exemples pratiques d’accompagnement.

**M. AVERTY** répond que tout cela est dans l’ensemble. Globalement, il y a dans le cadre du Fonds Social Européen des montants qui sont limités. Il y a des étudiants qui sont accompagnés par les autres projets. Il y a d’autres projets avec la Région. Il y a aussi des projets dans le cadre de Neptune. L’objectif n’est pas de faire le tri parmi les candidats. Il y aura des moyens qui nous seront alloués pour un certain nombre de candidats. Il n’est pas question de dire on va accompagner certains étudiants et pas d’autres. De la même manière, à un moment donné, il y a certains étudiants qui sont boursiers qui n’ont pas forcément besoin de cet accompagnement spécifique parce que leurs résultats leur permettent de continuer leurs études sans. **M. AVERTY** a estimé le nombre global d’étudiants qui auront besoin de cet accompagnement à cette hauteur-là sachant que rien n’est fermé. Au même titre, d’autres éléments vont être mis en place pour pouvoir accompagner tous les étudiants. Les étudiants non boursiers ont aussi le droit à un accompagnement. Le périmètre est contraint par l’appel.

Sur ce qui est mis en place, il s’agit de vraiment s’appuyer sur ce qui existe déjà dans les Composantes et ce que l’on a déjà mis en place, c’est-à-dire par exemple du renforcement disciplinaire, d’où l’intérêt de pouvoir rémunérer aussi les enseignants de l’Etablissement. Il est toujours possible de rémunérer des enseignants du secondaire qui viennent faire des vacations. La problématique est de pouvoir rémunérer les enseignants de l’Université. Cette contrainte va être levée. Il est prévu également beaucoup de tutorat. Le tutorat, c’est vraiment quelque chose qu’il faut arriver à développer. Cet accompagnement par les pairs fonctionne très bien dans un certain nombre d’universités. Il est parfois difficile de le faire fonctionner à l’Université de Nantes, il faut le reconnaître. Il y a des exemples qui fonctionnement bien, au niveau de la PACES par exemple. **M. AVERTY** a de plus en plus de demandes de la part des Composantes pour mettre en place ce tutorat d’accompagnement en 1ère et 2ème année.

**Mme DRONNEAU** a été personnellement impliquée sur la partie financière sur la convention Réuss Tertre 1 très récemment. Elle a pu voir l’implication des enseignants et le tutorat des étudiants. Elle a pu échanger avec certains tuteurs pour savoir quelle avait été leur expérience. C’est très positif à la fois pour les étudiants accompagnés et pour les tuteurs étudiants.

Elle a constaté sur les conventions déjà en cours, qui sont des conventions de financement régional, que l’Université était en retard à chaque fois par rapport à l’engagement pris. Il y a donc un décalage d’un an. Elle constate que la date de début est en 2018. On est déjà en octobre. En fait, il y a la nouvelle convention Réuss Tertre 2 sur la partie pôle LLSHS qui est déjà en cours. Le recrutement des étudiants est fait. Elle demande si cela s’intègre dans le dispositif. Quand elle voit les autres ressources publiques, elle demande si ce sont ces conventions-là qui s’intègrent dans ce dispositif ou si tout va se superposer, puisque la convention Réuss Tertre 2 se poursuivra jusqu’en 2020. Il est dommage de ne pas respecter les délais parce qu’à la fin, il n’est pas possible de justifier ce qui était inscrit dans le projet.

**M. AVERTY** répond que c’est toujours la difficulté des appels à projets qui se succèdent. Il y a des dates qui sont limites par rapport à la période prévue parce qu’effectivement le Fonds Social Européen s’arrête à telle date. Pour autant, les dépenses sont éligibles sur l’année qui suit cette année-là.

**Mme OBLE** souligne qu’augmenter la réussite des étudiants à l’université, c’est une mission première de l’Université de Nantes et notamment sur les étudiants boursiers et les étudiants issus des baccalauréats technologiques et professionnels. Il s’agit donc d’une mission du service public de l’enseignement supérieur. L’Université est dans l’obligation de faire une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen sur une mission qui normalement est la sienne. Il y a de plus en plus de structures qui font appel au Fonds Social Européen. Elle trouve normal que l’Université le fasse, au même titre que d’autres structures. A ses yeux, cela prouve qu’il y a quand même quelque chose qui ne fonctionne pas.

**M. AVERTY** souligne qu’ils ont aussi l’obligation actuellement d’accueillir tous les étudiants et tous les publics. On ne peut pas tout le temps dire que l’on n’a pas les moyens et ne pas aller chercher ces moyens. Il y a des occasions actuellement d’aller chercher des moyens pour accompagner dans la transformation des formations, dans l’accompagnement de tous les publics. On pourrait continuer à dire : on fait nos formations, tout le monde rentre au même niveau, tout le monde fait exactement les mêmes enseignements et trois ans après on fait les comptes. Les étudiants auront été accompagnés à la réussite en leur proposant un certain nombre de cours. Avec ces moyens, il est possible de personnaliser l’accueil et d’être capable de suivre les étudiants de manière plus précise. Effectivement, si l’Etat donnait plus de moyens, il ne serait pas nécessaire de passer par ce biais-là.

**LE PRESIDENT** fait la même remarque que sur les investissements d’avenir. L’Université de Nantes est lauréate de l’appel à projet « Nouveaux cursus à l’université » avec le dossier Neptune. C’est tant mieux, mais ce n’est pas tout à fait normal d’avoir par ces moyens les moyens d’accompagner une loi. Il fait le choix de pousser pour avoir les moyens européens, les moyens du PIA, les moyens récurrents. Il pourrait choisir de ne prendre que les moyens récurrents. Ce n’est pas son choix. Il l’assume politiquement. Il a les mêmes réserves.

**Mme SAMI** comprend la remarque de **Mme OBLE**. Ce n’est pas une critique vis-à-vis du projet ni une critique vis-à-vis de l’Université de Nantes. C’une critique générale sur la façon dont l’Etat n’accompagne pas les missions qui devraient être accompagnées par l’Etat. D’une manière générale, on ne peut que souscrire à ce type de projet. Ils voteront pour. Les étudiants vont être accompagnés par des tuteurs et ces tuteurs seront des étudiants. Elle a lu le dossier de façon très pointue, notamment sur l’apprentissage de la méthodologie du travail universitaire aux étudiants de L1. Quand on a des étudiants, y compris quand ils sont en L3 et que l’on voit leur méthodologie du travail universitaire, on peut se poser des questions sur l’apport qu’ils peuvent apporter. Ce n’est pas une critique mais c’est un point de vigilance qu’elle soulève. Elle a bien vu qu’ils seraient encadrés par un assistant pédagogique. Elle ne sait pas quel serait cet assistant pédagogique mais elle pense que ça serait quand même important qu’il y ait un mix entre les tuteurs, étudiants et enseignants.

**M. AVERTY** pense que justement l’intérêt du tutorat, c’est de responsabiliser les tuteurs et les faire monter en compétences dans ce domaine-là. Le tutorat ne bénéficie pas simplement à celui qui est accompagné. Il bénéficie aussi à celui qui accompagne.

**Mme ADOU** souligne qu’il y a des filières où le tutorat existe déjà. Elle demande si l’Université compte coupler un assistant pédagogique à ces tutorats déjà existants pour pouvoir les aider à mieux appréhender le cas des étudiants qui font deux années. Pour les filières où il n’y a pas de tutorat existant, elle demande si l’Université compte mettre en place un tutorat particulier et si ce tutorat accompagnera aussi les étudiants avec un parcours plus classique.

**M. AVERTY** répond que l’objectif de tout ce qu’ils mettent en place est vraiment de pouvoir accompagner tous les étudiants et de déployer le tutorat sur l’ensemble de l’Etablissement. Il y a effectivement des Composantes où le tutorat existe. Ça permettra de le renforcer, de l’accompagner, de trouver aussi des moyens de le pérenniser par ces financements. Pour les Composantes où il n’y a pas de tutorat, l’idée est justement de pouvoir en mettre. L’objectif n’est pas de dire c’est telle ou telle Composante. Le but est vraiment d’accompagner l’ensemble des étudiants.

**Mme DRONNEAU** précise qu’elle a eu l’occasion de discuter avec une tutrice qui a accompagné des étudiants en Histoire et qui se préparait au concours d’enseignante. Cela a été pour elle une très bonne expérience.

**Le Conseil d’Administration :**

**- valide le projet « Réussir ses études à l’Université » et le plan de financement ;**

**- valide l’engagement et la mise en œuvre du projet ;**

**- autorise le dépôt du dossier de demande de subvention Fonds Social Européen ;**

**- sollicite tout financement en lien avec le projet,**

à l’unanimité avec 33 voix pour.

**POINT 12. APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D’ACCREDITATION DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER PRATIQUE AVANCEE (APRES AVIS DE LA CFVU)**

**M. AVERTY** indique qu’il s’agit d’un diplôme d’Etat qui permet l’équivalence avec le grade de Master qui est porté par la Faculté de Médecine et conjointement avec le CHU et l’IFSI. L’objectif est vraiment une démarche conjointe qui a été menée récemment entre le Ministère de la santé et le Ministère de l’enseignement supérieur pour définir justement ce nouveau diplôme d’Etat infirmier en pratiques avancées. On est sur des professionnels de santé, titulaires du diplôme d’Etat infirmier qui vont suivre une formation spécifique de deux ans, reconnue au grade Master et qui correspond à des compétences relevant du champ médical. Il y a trois mentions qui ont été définies dans les textes. L’enjeu professionnel est vraiment de créer un métier intermédiaire dans le champ sanitaire, en particulier pour viser à améliorer l’accessibilité aux soins primaires et favoriser le suivi des patients chroniques. C’est un dossier qui a été suivi en proximité entre la Faculté de Médecine, l’IFSI et la Direction des études et de la Vie Universitaire. La maquette a été travaillée presque comme si c’était un Master. Ce n’est pas un Master, c’est un diplôme d’Etat mais il donne grade Master. L’objectif a vraiment été de travailler conjointement pour faire quelque chose qui ait du sens et qui donne aussi des perspectives d’avenir et de progression à des infirmiers.

**Mme JOLLIET** se réjouit d’avoir réussi à déposer le dossier dans les temps parce que l’appel à projets est sorti en mai, les textes législatifs régissant ce Master sont sortis en juillet mais il fallait déposer un dossier un juin pour pouvoir démarrer en septembre 2018. C’était un timing compliqué. Ils ont travaillé en collaboration avec la Directrice des IFSI qui est coporteuse du projet, avec le **Professeur BENOUNNA** qui est cancérologue. C’est un diplôme qui va pour certaines infirmières apporter une véritable reconnaissance, que ce soit en matière de statut et de rémunération. On voit bien que c’est tout à fait dans l’air du temps de la prévention, du travail interprofessionnel autour des patients, de trouver solutions pour des zones qui sont relativement désertes en termes de couverture médicale. On a là la possibilité d’utiliser des outils numériques et des liens entre ces infirmières de pratique avancée et des médecins qui sont situés soit en cabinet, soit à l’hôpital. **Mme JOLLIET** pense que c’est porteur de succès à venir. C’est quelque chose qui peut tout à fait s’étendre à d’autres situations de spécialisation.

**M. POUZAINT** indique qu’il est dans une Fédération d’Education Populaire. Les dossiers de fonctionnement, de subventionnement du Centre National du Développement du Sport ont disparu et ont été remplacés par le Fonds National de Développement de la Vie Associative. L’appel à projets est paru fin juin avec une information dans toutes les structures avant le 14 juillet et un dossier à déposer au mois de septembre. Il souligne la difficulté d’un certain nombre de collègues dans les services, qu’ils soient enseignants ou BIATSS, pour pouvoir répondre aux injonctions à tous les niveaux du reporting, du dépôt de dossier de subvention, des appels à projets. Cela concourt aussi au mode de fonctionnement et à la fragilisation de leur mode de travail.

**Mme JOLLIET** n’avait pas parlé de ces délais contraints pour évoquer ces difficultés qu’elle comprend tout à fait mais pour dire qu’il était important pour eux d’aller vite pour répondre à un besoin médical et pour apporter des solutions rapidement aux patients. Sur le territoire de l’interrégion Grand-Ouest, de multiples demandes ont été déposées. Il y a déjà une étape d’admissibilité franchie et visiblement sur le Grand Ouest, seul Brest et Nantes peuvent prétendent à obtenir cette possibilité dès 2018 alors que toutes les facultés avaient travaillé le point. Elle pense que c’était un effort à faire qui sera poursuivi dans la finalisation fine des maquettes qui pour autant sont complexes et qui font travailler avec eux des enseignants canadiens. Ils ont essayé de construire cela avec une échelle pédagogique aboutie, intégrant dans le parcours, des enseignants qui avaient l’expérience de ce type de pratique avancée.

**LE PRESIDENT** partage le fait sur le fond, il pense que tout le monde est d’accord, comprend bien l’enjeu. L’enjeu ne date pas d’hier matin. C’est quelque chose qui vient enfin. Les modalités démontrent que l’urgence est quotidienne sur beaucoup de ces appels à projets. La mise en place de lois avec des délais qui sont trop courts, sans assurance de moyens par exemple, rend effectivement l’exercice plus que difficile. Ce côté itératif de toutes ces démarches épuise. Pour autant, il faut prioriser de plus en plus.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour l’ouverture du Diplôme d’Etat Infirmier en Pratique Avancée (DE-IPA) donnant grade « Master » et autorise la signature de la convention de partenariat relative à l’organisation des formations conduisant à la collation du grade de Master au diplôme d’Etat d’Infirmier en Pratique Avancée.**

**POINT 13. APPROBATION DES MODALITES D'EXONERATION DES DROITS DE SCOLARITE**

**M. AVERTY** indique que chaque année l’Université exonère des étudiants des droits d’inscription. Il s’agit de préciser les cas qui peuvent donner lieu à une exonération. C’est l’objectif de cette délibération. Ce qui se faisait déjà par le passé est formalisé. Les exonérations peuvent être demandées lorsque l’étudiant n’est plus boursier alors qu’il l’était l’année précédente. C’est quelque chose qui se fait assez couramment, lorsque l’étudiant présente une situation financière précaire momentanée ou durable, confirmée par l’avis d’une assistante sociale de l’Université. Une commission examine les dossiers. **M. AVERTY** la préside avec des personnels de la DEVU, des représentants de la CFVU, que ce soit des enseignants et étudiants.

**Mme SAMI** demande comment les primo-entrants sont au courant qu’ils peuvent bénéficier d’une exonération des frais d’inscription.

**M. AVERTY** répond qu’ils ont ces informations dans l’ensemble des documents qu’ils reçoivent. Il est clairement indiqué qu’à partir du moment où il y a une situation de difficulté, les assistantes sociales de l’Université sont présentes. Il y a aussi un travail en proximité entre les assistantes sociales de l’Université et celles du CROUS. Le CROUS reçoit aussi de son côté des étudiants. Il y a des liens entre les deux services de manière à ce que les dossiers soient instruits simultanément.

**LE PRESIDENT** précise qu’il s’agit d’un remboursement.

**Mme MORERE** souligne le travail considérable fourni par le service social avec lequel le Service Universitaire des Langues a pu aussi interagir pour les étudiants internationaux qui sont très souvent dans des situations précaires et qui font aussi des demandes d’exonération. La procédure est différente.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour les modalités d’exonération des droits de scolarité définies ci-après.**

**A compter de l’année universitaire 2017-2018, les étudiants peuvent solliciter un remboursement total ou partiel des frais de scolarité déjà versés et/ou une exonération des frais restant dus dans les cas suivants :**

* **lorsque l’étudiant n’est plus boursier alors qu’il l’était l’année précédente ;**
* **lorsque l’étudiant présente une situation financière précaire, momentanée ou durable, confirmée par l’avis d’une assistante sociale de l’Université.**

**Resteront à la charge de l’étudiant les frais de gestion, somme minimale définie par arrêté, ainsi que la contribution vie étudiante et campus (CVEC).**

**POINT 14. APPROBATION DE L’ADHESION DE L’UNIVERSITE DE NANTES AUX GROUPEMENTS D’INTERETS SCIENTIFIQUES « ETUDES TOURISTIQUES » ET « INNOVATION INTERDISCIPLINARITE FORMATION » ET DES CONVENTIONS DE CREATION (APRES AVIS DE LA CR)**

**M. GEDEON** rappelle que les GIS, ce sont d’abord et avant tout des chercheurs impliqués au sein de leur laboratoire et qui souhaitent rentrer dans un tissu collaboratif généralement d’envergure locale ou régionale, parfois d’envergure nationale. Cela nécessite systématiquement un accord des établissements et un engagement de l'Etablissement. Pour autant, une fois que les GIS sont lancés, l’Etablissement n’a plus le contrôle dessus. A chaque fois qu’il y a une demande, l’Etablissement contrôle que vis-à-vis des laboratoires il y a bien des implications des chercheurs et surtout qu’il n’y aura pas d’implication financière pour l’Etablissement.

Le GIS études touristiques est une initiative d’Angers. Il y a un sujet, c’est le devenir du RFI tourisme qui va s’arrêter. Plusieurs chercheurs de l’Université vont s’impliquer dans ce GIS. La contribution financière sera prise en charge par les laboratoires. Ils s’y sont engagés. La Commission Recherche a statué favorablement sur la participation de l’Etablissement au GIS études touristiques.

Concernant le GIS innovation interdisciplinarité formation, il y a un seul laboratoire au niveau de l’Etablissement qui est concerné, le laboratoire CRENE. Il prend en charge les frais. La commission recherche a également donné un avis favorable.

**Mme OBLE** revient sur le GSI tourisme. On trouve dedans la dimension du tourisme social, ce qui est une bonne chose. En revanche, elle trouve qu’il manque la dimension de la protection de l’environnement ou en tout cas cette notion de développement durable.

**M. GEDEON** répond que c’est une excellente remarque qu’il peut faire remonter au porteur.

**Mme SAMI** indique qu’il y a des termes qu’elle n’a pas compris. Il est dit « la constitution du GIS Innovation, Interdisciplinarité, Formation s’inscrit dans un contexte de diffusion de ressources et de services en ligne ainsi que de développement de processus d’intermédiation algorithmique se substituant à l’agentivité humaine. »

**LE PRESIDENT** indique que l’agentivité est la capacité des individus à être des agents actifs de leur propre vie, c’est-à-dire exercer un contrôle, une régulation de leurs actes.

**Mme SAMI** ne voit pas le lien entre l’intermédiation algorithmique qui se substituerait à l’agentivité humaine à la bonne utilisation humaine.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour l’adhésion de l’Université de Nantes aux GIS « Etudes Touristiques » et « innovation interdisciplinarité formation » ainsi que leurs conventions de création et autorise le Président à les signer.**

**POINT 15. APPROBATION RELATIVE AU MAINTIEN DU TRAITEMENT DES PERSONNELS DECEDES EN COURS DE MOIS**

**M. BERNOUSSI** indique qu’actuellement lors du décès d’un agent, l’Université doit réclamer une quote-part de la masse salariale. C’est délicat pour l’agent comptable. Il est proposé au conseil d’Administration de maintenir le traitement sur tout le mois en cours sans réclamation de quote-part.

**Mme DRONNEAU** souligne que c’est due à une mesure salariale parce qu’à une époque pas si lointaine, il n’était pas question de réclamer ce « trop perçu » pour la famille. Elle remercie **LE PRESIDENT** pour cette proposition au bénéfice des agents de l’Université.

**Le Conseil d’Administration approuve à l’unanimité avec 33 voix pour le maintien du traitement du mois en cours des personnels décédés.**

**POINT 16. APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)**

**Le Conseil d’Administration approuve avec 29 voix pour et 4 abstentions, les tarifs détaillés.**

**POINT 17. RENDU-COMPTE D’ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**M. BERNOUSSI** indique que le montant des admissions en non-valeur est de 32 423,56 euros.

**LE PRESIDENT** remercie les administrateurs pour la qualité des échanges et lève la séance à 11h20.

**LE PRÉSIDENT DE L’UNIVERSITÉ**

**Olivier LABOUX**